

SMICTOM
RHÔNE - GARRIGUES

RAPPORT
ANNUEL

2022

SERVICE PUBLIC DE COLLECTE
ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

160, Chemin des Sableyes, 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON
04 90 15 17 80 | contact@smictomrhonegarrigues.fr
Coordonnées GPS : 43.97553437, 4.752639304

www.smictom-rhonegarrigues.fr



ÉDITO DU PRÉSIDENT

RÉDUISONS NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS !

Je vous recommande fortement de profiter des journées portes ouvertes pour visiter en famille l'incinérateur et le centre de tri des déchets ménagers de Vedène. Vous vous rendrez compte physiquement des quantités vertigineuses de déchets que nous produisons chaque jour et qui ont nécessité de longs trajets de collecte et de transport en poids lourds pour arriver jusque-là pour y être traitées !

Vous serez dès lors convaincus qu'avec quelques gestes simples du quotidien vous pouvez contribuer à réduire significativement ces volumes en particulier en évitant les produits sur-emballés, à mieux trier vos déchets à la source pour mieux les recycler et économiser les ressources naturelles. Les petits ruisseaux font les grandes rivières !

Et pourquoi ne pas se lancer dans le compostage à domicile pour vos bio-déchets si vous disposez d'un jardin et rendre à la terre ce qu'elle nous a donné sous forme d'engrais organique? En 2022 nous avons équipé plus de 2000 foyers de composteurs individuels sur notre territoire syndical.

Réduire les tonnages, c'est maîtriser nos coûts de collecte et de traitement dans un contexte de forte inflation mais c'est aussi diminuer notre trace carbone et agir pour le climat.

Côté résultats en 2022 notre Syndicat poursuit l'amélioration de ses performances :

- Nos tonnages globaux amorcent une baisse significative de l'ordre de 13% en particulier en déchèteries. Nous sommes en effet revenus quasiment en ligne avec la trajectoire de la loi AGEC (qui fixe un objectif de -15% en 2030 par rapport à 2010)
- Nos ratios de tri à la source sont bons et dans la bonne moyenne nationale : les ordures ménagères résiduelles baissent avec 202 kg/hab (moyenne française de notre strate mixte urbaine 224 kg/hab), nous progressons légèrement en emballages ménagers résiduels et papiers à 49 kg/hab (France même strate 55 kg/hab) la collecte de verre est stable à un bon niveau à 38 kg/hab (France même strate à 33 kg/hab).
- Le redressement de notre gestion s'accélère avec un Excédent Brut d'Exploitation qui dépasse 10% et un coût par habitant qui baisse de manière significative avec pour objectif d'atteindre sous 2 ans la moyenne nationale.

Nous allons poursuivre nos efforts en 2023 pour garantir à nos concitoyens notre bon niveau de service en poursuivant notre maîtrise des coûts.

Réduisons nos déchets par nos achats éclairés et le réemploi, continuons à bien trier à la source pour plus recycler et économiser les ressources naturelles, compostons nos bio-déchets si nous disposons de la place dans notre jardin pour produire localement en circuit court notre engrais organique. C'est l'avenir de nos enfants que nous préparons !

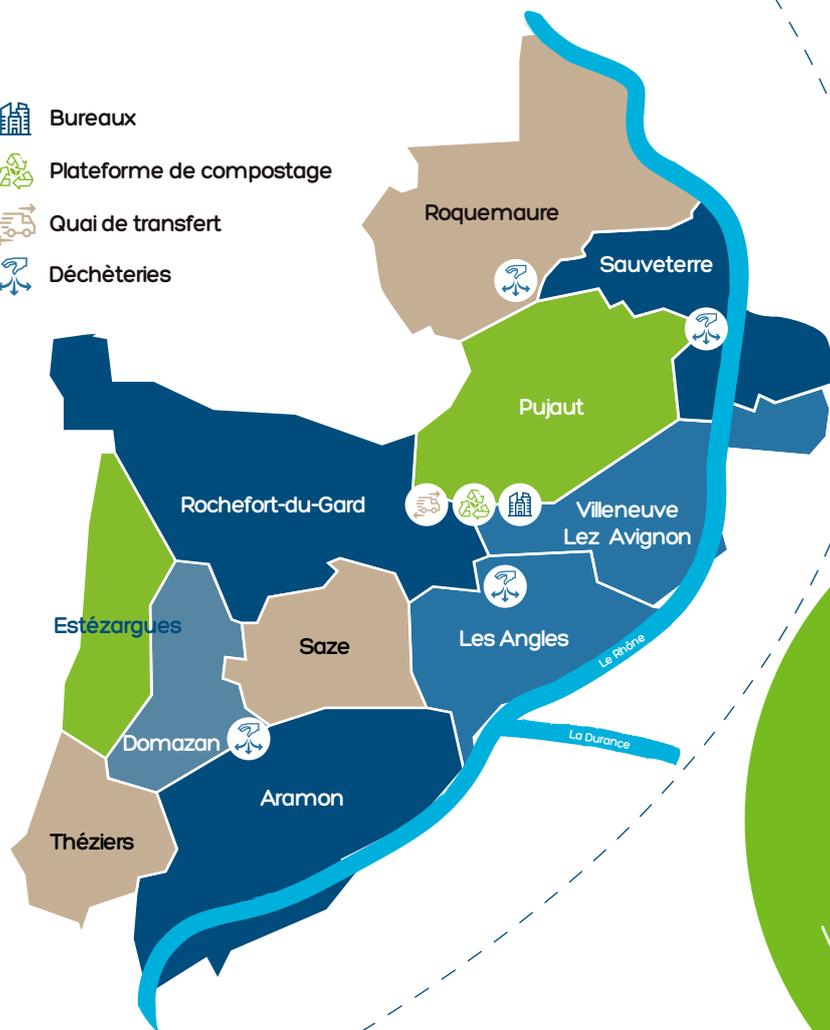
M. François Zanirato
Président de SMICTOM
Rhône-Garrigues



RAPPORT

ANNUEL 2022

-  Bureaux
-  Plateforme de compostage
-  Quai de transfert
-  Déchèteries



LE TERRITOIRE

11 COMMUNES

2 COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES

49 957 HABITANTS

La loi AGEC fixe un objectif de réduction de 15% en 2030 de la production de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par rapport à 2010. **748 kg/hab. en 2022 pour un passage théorique à 713 kg/hab. en 2022.**

Valoriser 65 % des matières en 2025 pour les déchets non dangereux, non inertes **89 % de valorisation = Objectif déjà atteint**

Mettre en place un plan de prévention des déchets ménagers et assimilés. **Le plan est lancé et sera finalisé mi 2023.**

RÉDUIRE · VALORISER · PRÉVENIR

PRÉSENTATION

Le SMICTOM Rhône-Garrigues est en charge de la Collecte et du Traitement des déchets ménagers et assimilés sur 11 communes du Gard regroupant 49 957 habitants.

L'ensemble de la population a accès aux services de collecte des déchets et aux 4 déchèteries intercommunales.

La collecte des déchets s'effectue en porte à porte, en trois flux (Ordures Ménagères Résiduelles, Emballages Ménagers à Recycler, Biodéchets), en points d'apport volontaire (Verre, Papiers graphiques, Textiles/chaussures) et en déchèteries.

Un service gratuit de collecte des encombrants est accessible sur simple rendez-vous. Une collecte de l'amiante pour les particuliers a été mise en place en déchèterie de Les Angles sur rendez-vous.

11

communes
composent le
SMICTOM
RHÔNE-GARRIGUES

ARAMON • DOMAZAN • ESTÉZARGUES • LES ANGLÉS • PUJAUT
ROCHEFORT-DU-GARD • ROQUEMAURE • SAUVETERRE • SAZE
THÉZIERS • VILLENEUVE LEZ AVIGNON

DONT

7

grand
avignon

4

COMMUNICATION



Le SMICTOM Rhône-Garrigues propose à nouveau pour l'année scolaire 2022-2023, une sensibilisation au tri et une lutte au gaspillage alimentaire avec une séance sur les Extensions de consignes de tri des emballages. 33 classes avec 3 animations annuelles par classe de 1h30 chacune offertes à nos petits écoliers.



Le site internet, réactualisé régulièrement par notre service communication permet de trouver entre autre, les réponses aux diverses questions posées par les adhérents, les actions et actualités du SMICTOM Rhône-Garrigues, le calendrier de collecte de chaque commune dématérialisé et consultable facilement.



PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le SMICTOM Rhône-Garrigues poursuit ses efforts en accompagnant les habitants de son territoire en mettant à disposition des composteurs individuels pour réguler la hausse constante de production de déchets, et en donnant des astuces telles que :

- Acheter plus responsable
- Composter vous-même vos déchets et biodéchets
- Produire moins de déchets en augmentant la durée de vie des objets : réemploi, réparation possible, dons, etc...
- Privilégier les achats au poids et les produits peu suremballés.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations :

- Stopper le gaspillage
- Mobiliser les industriels
- Mieux informer le consommateur
- Améliorer la collecte des déchets.

La loi AGEC fixe un objectif de - 15 % en 2030 par rapport à 2010.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

CHAQUE GESTE COMPTE



SMICTOM
RHÔNE - GARRIGUES

160, Chemin des Sableyes, 30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON
04 90 15 17 80 | contact@smictomrhonegarrigues.fr
Coordonnées GPS : 43.97553437, 4.752639304

www.smictom-rhonegarrigues.fr

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2022



49957
habitants
Tendance ↗



COLLECTE ET TRAITEMENT
30425t
609kg/hab
(hors gravats)
Tendance ↘

COLLECTE SUR NOS 4 DÉCHÈTERIES

	tonnes	kg/hab.
Encombrants incinérables	1 589	31,8
Encombrants non incinérables	1 402	28,1
Cartons	463	9,3
Gravats	6 679	133,7
Ferraille	642	12,8
Déchets Verts	5 159	103,3
Bois B	2 045	40,9
Bois A	109	2,2
Plâtre	239	4,8
Souches	298	6,0
Amiante	9	0,2
DDS	131	2,6
DEEE	457	9,1
Néons - ampoules	1	0
Films Plastique Agricole	3	0,1
TOTAL	19226	385

Tendance ↘

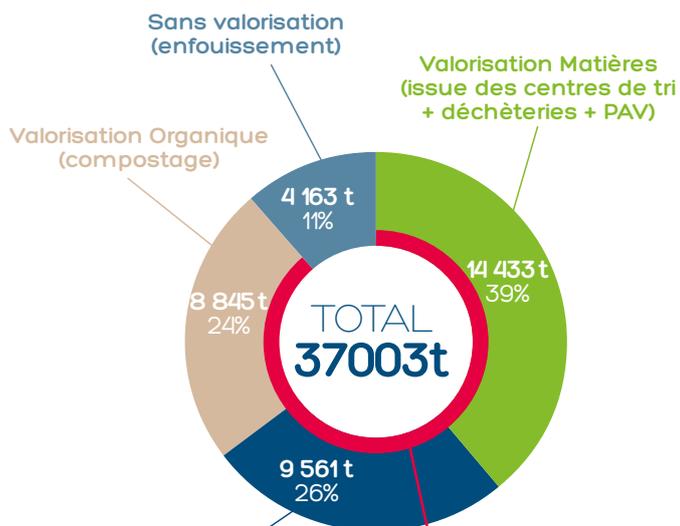
En synthèse, notre performance s'améliore nettement en termes de volume de déchets, confirme nos bons résultats en termes de tri à la source, mais aussi et surtout en termes de baisse de notre coût, indicateur pour lequel nous étions décalés par rapport à notre strate comparable mixte urbaine.

COLLECTE

	2022		COMPARATIF				
	tonnes	kg/hab	GRAND AVIGNON VAUCLUSE 2022	FRANCE* 2020	OCCITANIE* 2019	PACA* 2019	GARD* 2019
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (valorisation énergétique)	10085	202	350	224	244	358	246
VERRE (recyclable)	1875	38	24	33	34	26	36
RECYCLABLES (emballages + papiers graphiques)	2472	49	48	55	52	39	47
DÉCHÈTERIE (hors gravats)	12924	259	116	188	208	166	284
DECHETERIES + Apports directs DV (hors gravats et plâtre)	3069	61	0	31	0	0	0
TOTAL DMA (hors gravats et plâtre)	30425	609	538	531	538	589	613
TOTAL DMA	37344	748	580	NC	552	640	647

*Les coûts de la gestion des déchets du Gard - présentation du 15 novembre 2022 - ADEME/Conseil Départemental du Gard

VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS



Taux de valorisation
89%

INDICATEURS FINANCIERS

Nos résultats financiers se sont nettement améliorés. Le coût HT aidé par an et par habitant (indicateur ADEME) reste élevé mais il baisse de l'ordre de 5% par an depuis 2 ans.

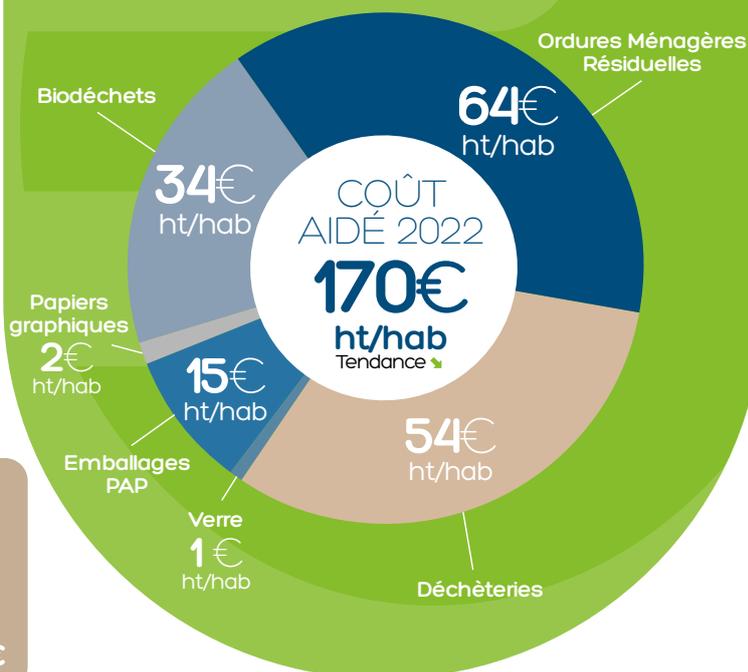
En section fonctionnement
10 600 000€

En section investissement
1 390 000€

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

18€
ht/tonnes

PROJECTION 2022



EXERCICE 2022

- Excédent fonctionnement de **1 512 853,43€**
- Excédent d'investissement de **750 588,65€**

Résultat Global des deux sections **2 263 442,08€**

LES FAITS MARQUANTS



Mise en place des extensions de consignes de tri Novembre 2022.

Étude préparatoire de la signalétique des 4 déchèteries, de l'UTC et des bureaux du SMICTOM Rhône-Garrigues.

Préparation du groupement de commande avec le Grand Avignon pour le marché de collecte.

Étude de la convention de coopération avec le SIDOMRA : Valorisation Énergétique - tri des EMR .

Équilibre financier rétabli.

Marchés 2022 :

2022-01 Maintenance sacs, bacs et colonnes 2022-03 Tri des emballages en mélange et du papier issus de la collecte sélective.

Installation de colonnes enterrées :

- Papiers
- Verre
- OMR et EMR

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU SYNDICAT	9
1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	9
1.2 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE.....	9
1.3 LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2022.....	10
2 LES INDICATEURS TECHNIQUES	11
2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS.....	11
2.2 LES MOYENS DE PRÉ-COLLECTE (COLLECTES EN PAP) : LES BACS ET LES SACS.....	12
2.3 DESCRIPTIF DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS.....	17
2.3.1 Les collectes en Porte à Porte (P.A.P).....	17
2.3.2 Les collectes en Point d'Apport Volontaire (P.A.V.).....	21
2.4 LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS DÉCHÈTERIES).....	25
2.4.1 Les encombrants (collecte en porte à porte sur rendez-vous).....	28
2.4.2 Descriptif de collectes des déchets non ménagers (assimilés).....	29
2.5 LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS.....	31
2.5.1 Unité Transfert Compostage des Sableyes.....	31
2.6 LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS (HORS DÉCHÈTERIES).....	34
2.6.1 La valorisation matière.....	34
2.6.2 La valorisation énergétique.....	35
2.6.3 La valorisation organique.....	37
2.7 LES DÉCHÈTERIES.....	42
2.7.1 Présentation générale.....	43
2.7.2 Les tonnages collectés en déchèteries en 2022.....	44
2.7.3 La valorisation des déchets collectés en déchèteries (en tonnes).....	48
2.7.4 Fréquentation des déchèteries en nombre de visites.....	49
2.7.5 Détails logistiques - Exploitation.....	51
3 LE BILAN MATIÈRE	52
4 LES INDICATEURS FINANCIERS	56
4.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION.....	56
4.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE.....	56
4.2.1 Le Fonctionnement en euros TTC (sur la base du compte administratif 2022).....	56
4.2.2 L'investissement en euros TTC.....	59

GLOSSAIRE

DMA	: Déchets Ménagers Assimilés
DV	: Déchets Verts
EMR	: Emballages Ménagers Recyclables
JRM	: Journaux Revues Magazines
OMR	: Ordures Ménagères Résiduelles
PAP	: Porte À Porte

1 PRÉSENTATION DU SYNDICAT

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) Rhône-Garrigues est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui **regroupe 11 communes du Gard** :

► **7 communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon :**

Les Angles, Pujaut, Rochefort du Gard, Roquemaure, Sauveterre, Saze et Villeneuve lez Avignon

► **4 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Pont du Gard :**

Aramon, Domazan, Estézargues et Théziers

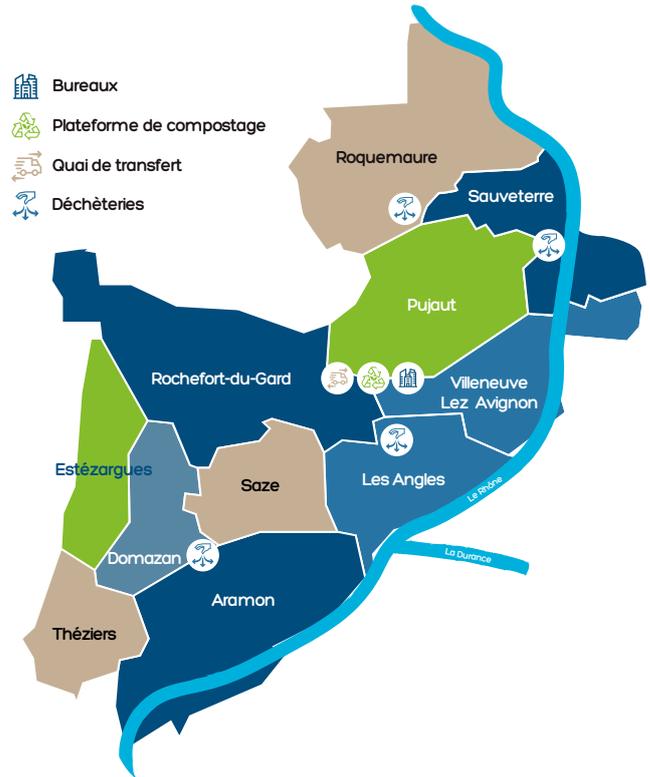
Ces communes et ces établissements de coopération intercommunale ont délégué leurs compétences « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au SMICTOM Rhône-Garrigues.

Le Syndicat a été créé en 1975 par arrêté préfectoral à l'initiative des communes de Domazan, Pujaut, Rochefort du Gard, Saze et Villeneuve lez Avignon.

L'ensemble de la population des communes, soit les 49 957 habitants (population totale INSEE au 01/01/2022), a accès aux services de collectes des déchets et aux 4 déchèteries intercommunales. La Superficie totale du territoire est de 210.86 Km².

Les équipements du Syndicat sont :

- 4 déchèteries intercommunales,
- 1 quai de transfert,
- 1 plateforme de compostage.



1.2 LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le syndicat détient la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés par délégation des 11 communes adhérentes et de leurs regroupements de communes.

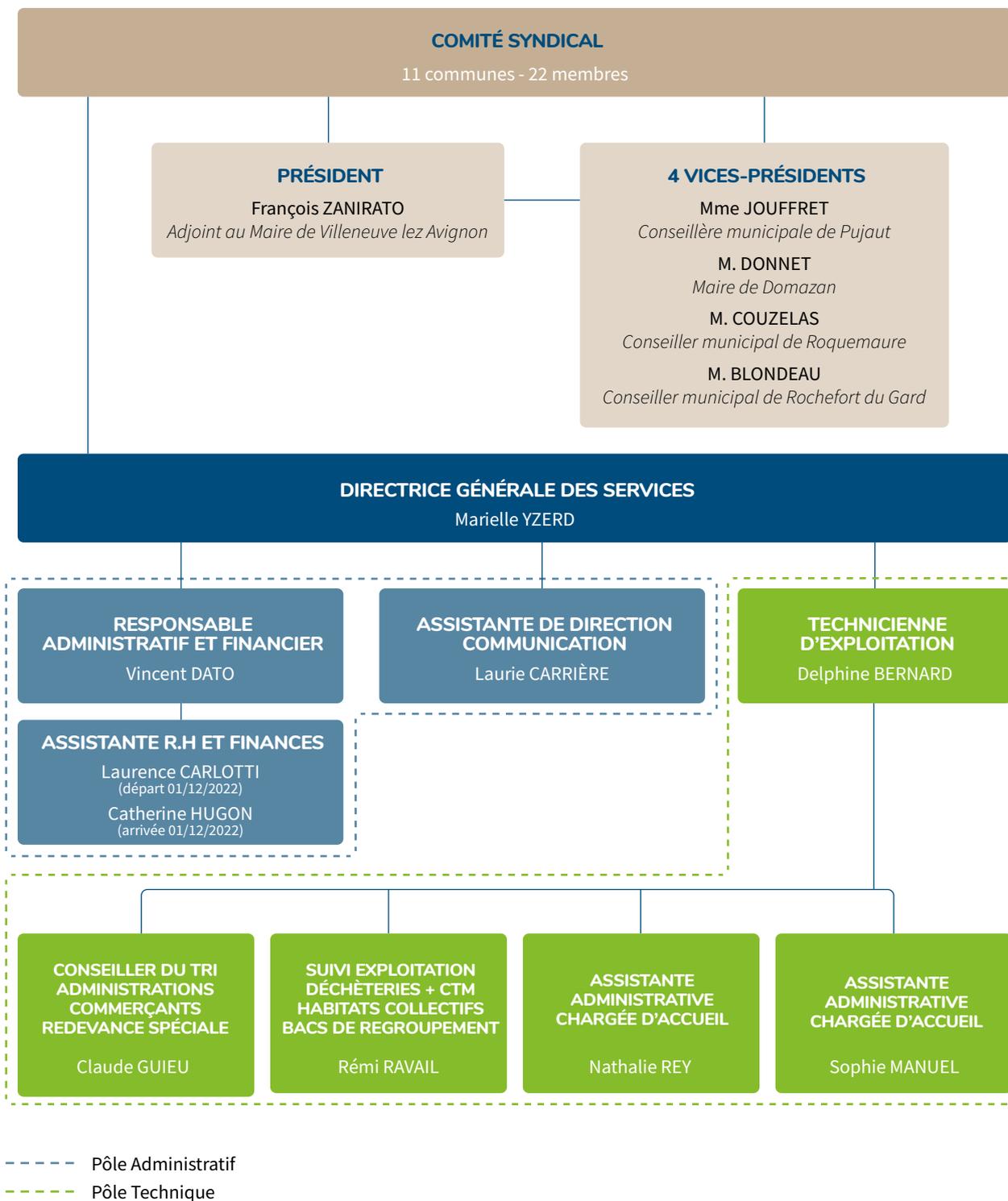
Le Code Général des Collectivités Territoriales impose une responsabilité de gestion des déchets ménagers et assimilés (Article L 2224-13).

Tableau synoptique de la composition des déchets municipaux (Gérés par les collectivités locales)



1.3 LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2022

Le **SMICTOM Rhône-Garrigues** est dirigé par un comité syndical composé de 22 membres, 2 par commune, désignés par chaque commune ou intercommunalité adhérentes. En 2022, le comité syndical s'est réuni 6 fois, a pris 35 délibérations et 49 arrêtés.



2 LES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 PRÉSENTATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS



Collecte en PAP

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (O.M.R)



- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 2 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 2 fois par semaine pour les habitats collectifs.

LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (E.M.R)



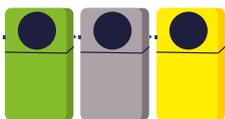
- Collecte 1 fois tous les 15 jours en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Collecte 1 fois par semaine en sacs dans les centres anciens.
- Collecte 1 fois par semaine pour les habitats collectifs.

LES BIODÉCHETS



- Collecte 1 fois par semaine en bacs individuels dans l'habitat pavillonnaire.
- Une collecte supplémentaire hebdomadaire de juin à fin Septembre.
- Pas de collecte dans les centres anciens ni dans les habitats collectifs.

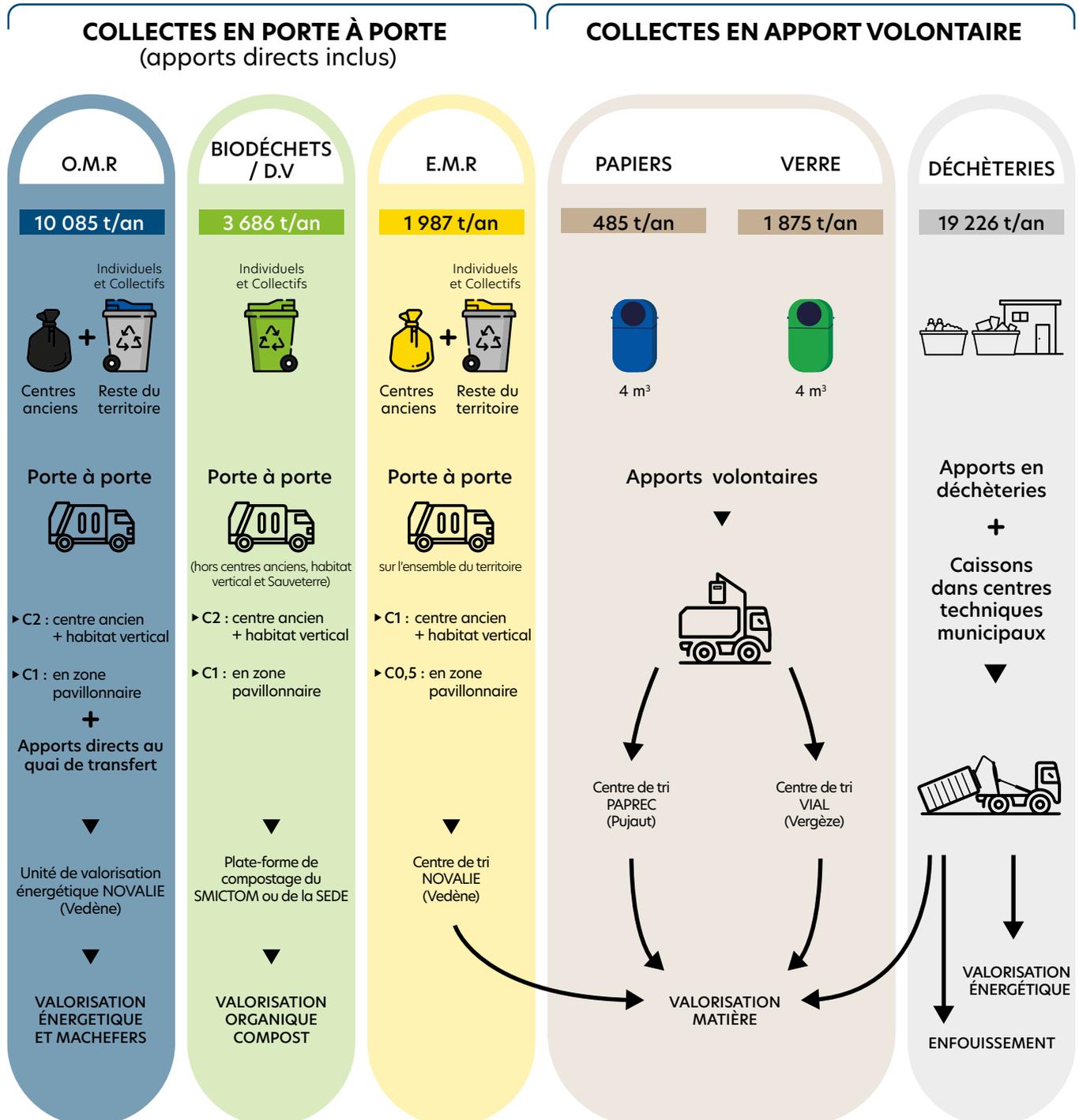
Collecte en PAV



- ▶ **Les papiers (J.R.M)** : Collecte tous les 15 jours.
- ▶ **Le verre** : Collecte tous les 15 jours.
- ▶ **Les ordures ménagères en habitat collectif** : Collecte 3 fois par semaine
- ▶ **Les emballages recyclables en habitat collectif** : Collecte 3 fois par semaine
- ▶ **Les textiles** : Collecte 1 fois par semaine environ



Schéma global de collecte des déchets 2022



2.2 LES MOYENS DE PRÉ-COLLECTE (COLLECTES EN PAP) : LES BACS ET LES SACS

Les déchets ménagers et assimilés, ramassés en porte à porte, doivent être présentés aux collectes avec les types de contenants :



- ▶ En bacs individuels de 120 à 360 litres pour l'habitat pavillonnaire,
- ▶ En bacs collectifs de 360 litres (avec ou sans serrure) pour l'habitat collectif, certains commerces et quelques points de regroupement,
- ▶ En bacs « spéciaux » de 660 litres pour des collectes exceptionnelles (manifestations, gens du voyage, cirque...),
- ▶ En sacs ou en bacs dans les centres anciens en fonction des capacités de stockage des habitants.

Chaque bac mis en place sur le territoire est équipé d'une puce permettant l'identification du bac lors de sa présentation au service de collecte. La société SULO assure, dans le cadre d'un marché public, la fourniture, la livraison et la maintenance des bacs individuels, collectifs et des colonnes d'apport volontaire (aériennes et enterrées).

Les sacs sont fournis aux administrés au bureau du SMICTOM Rhône-Garrigues ainsi que via une distribution dans les Mairies.

Nombre de bacs en place : répartition par type d'article / flux

BACS DE COLLECTE DES O.M.R				
Litrage	Type article	Nombre		en %
80 L	0080 AT/BV	5 168	5 168	25,05%
	0120 BVSA	27		
120 L	0120 AT/BV	7 206	7 237	35,08%
	0120 GT/RG	4		
140 L	0140 AT BV	3 246	3 254	15,77%
	0140 AT BVSA	8		
180 L	0180 BV SA	58	1 904	9,23%
	0180 AT/BV	1 846		
240 L	0240 BVSA	30	473	2,29%
	0240 ATBV	443		
340 L	0340 GT BV SER	6	188	0,91%
	0340 GT/BV	182		
360 L	0360 BVSA	613	2 339	11,34%
	0360 AT/BV	1 726		
660 l	0660 GT/MR	25	25	0,12%
660 l	660 BN/BN	44	44	0,21%
TOTAL		20 632		

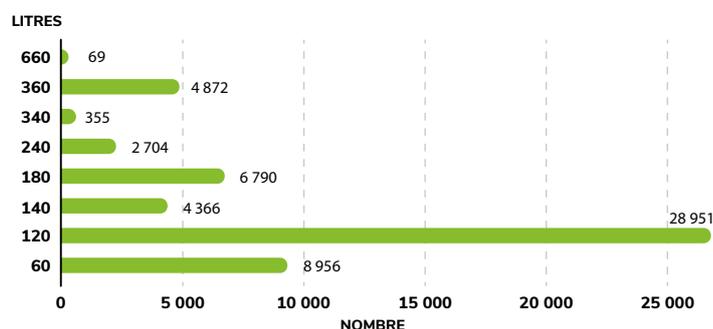
BACS DE COLLECTE DES E.M.R				
Litrage	Type article	Nombre		en %
80 L	0080 AT/JA	3 788	3 788	18,82%
	0120 AT/JA	5 550	5 564	27,65%
120 L	0120 GTJAS	14		
	0140 AT/JA	1 109	1 112	5,53%
140 L	0140 GT/JA SER	3		
	0180 AT/JA	4 785	4 815	23,92%
180 L	0180 JASA	30		
	0240 AT/JA	2 177		
240 L	0240 ATJAS	24	2 204	10,95%
	0240 JA OP	3		
340 L	0340 GT/JA	103	146	0,73%
	0340 JA OP	27		
360 L	0340L GTJA SER	16		
	0360 GT/JA	1 844	2 497	12,41%
360 L	0360 JA/OP	31		
	0360 JA/SA	622		
TOTAL		20 126		

BACS DE COLLECTE DES BIODÉCHETS				
Litrage	Type article	Nombre		en %
120 L	0120 VF/VF	16 139	16 150	99,05%
	0120 VFVF SER	11		
180 L	0180 VF/VF	50	71	0,44%
	0180 VFVF/SER	21		
240 L	0240 VF/VF	24	27	0,17%
	0240 VFVFS	3		
340 L	0340 VF/VF	19	21	0,13%
	0340 VFVF SER	2		
360 L	0360 VF/VF	22	36	0,22%
	0360 VF/VF SA	14		
TOTAL		16 305		

BACS SPÉCIAUX		
RAISONS	Type article	Nombre
Manifestations	0660 BN/BN	44
Gens du voyage	0660 GT/MR	25
Travaux	0360 GT/BV	100
Travaux	0360 GT/JA	100
TOTAL		269

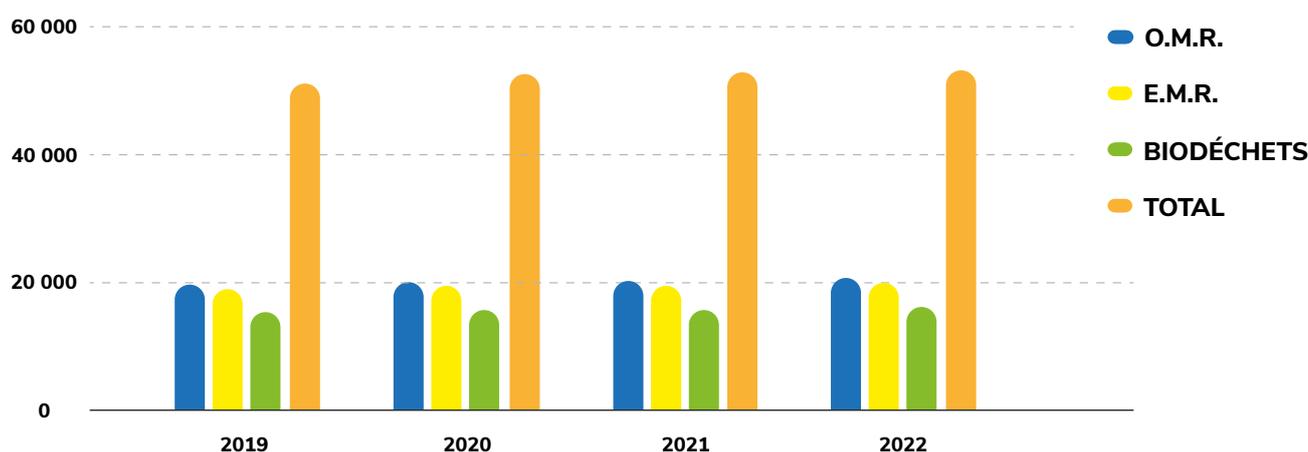
Représentation en volume du parc en place (récapitulatif par litre) – année 2022

LITRAGE	NOMBRE DE BACS	VOLUME EN LITRES
80	8 956	716 480
120	28 951	3 474 120
140	4 366	611 240
180	6 790	1 222 200
240	2 704	648 960
340	355	120 700
360	4 872	1 753 920
660	69	45 540
TOTAL	57 063	8 593 160



Nous constatons que la majeure partie des habitations sont dotées de bacs 120 litres ce qui correspond à un foyer de 3 à 4 personnes en habitat pavillonnaire.

Comparaison avec N-1 du nombre de bacs en place (par flux)



Le parc des bacs en place est stable.

Nombre d'articles (bacs + sacs) installés par commune/flux

	BACS				SACS			TOTAL 1+2
	O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS	TOTAL 1	O.M.R.	E.M.R.	TOTAL 2	
ARAMON	1 515	1 489	1 085	4 089	1 338	1 327	2 665	6 754
DOMAZAN	406	399	329	1 134	324	325	649	1 783
ESTÉZARGUES	249	238	206	693	111	113	224	917
LES ANGLÉS	3 742	3 649	2 966	10 357	3 743	3 639	7 382	17 739
PUJAUT	1 935	1 904	1 593	5 432	523	557	1 080	6 512
ROCHEFORT DU GARD	3 318	3 255	2 891	9 464	987	987	1 974	11 438
ROQUEMAURE	1 949	1 934	1 302	5 185	2 424	2 464	4 888	10 073
SAUVETERRE	921	915	782	2 618	139	133	272	2 890
SAZE	927	908	764	2 599	289	291	580	3 179
THÉZIERS	483	472	358	1 313	124	121	245	1 558
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	5 187	4 963	4 029	14 179	5 053	4 958	10 011	24 190
TOTAUX	20 632	20 126	16 305	57 063	15 055	14 915	29 970	87 033

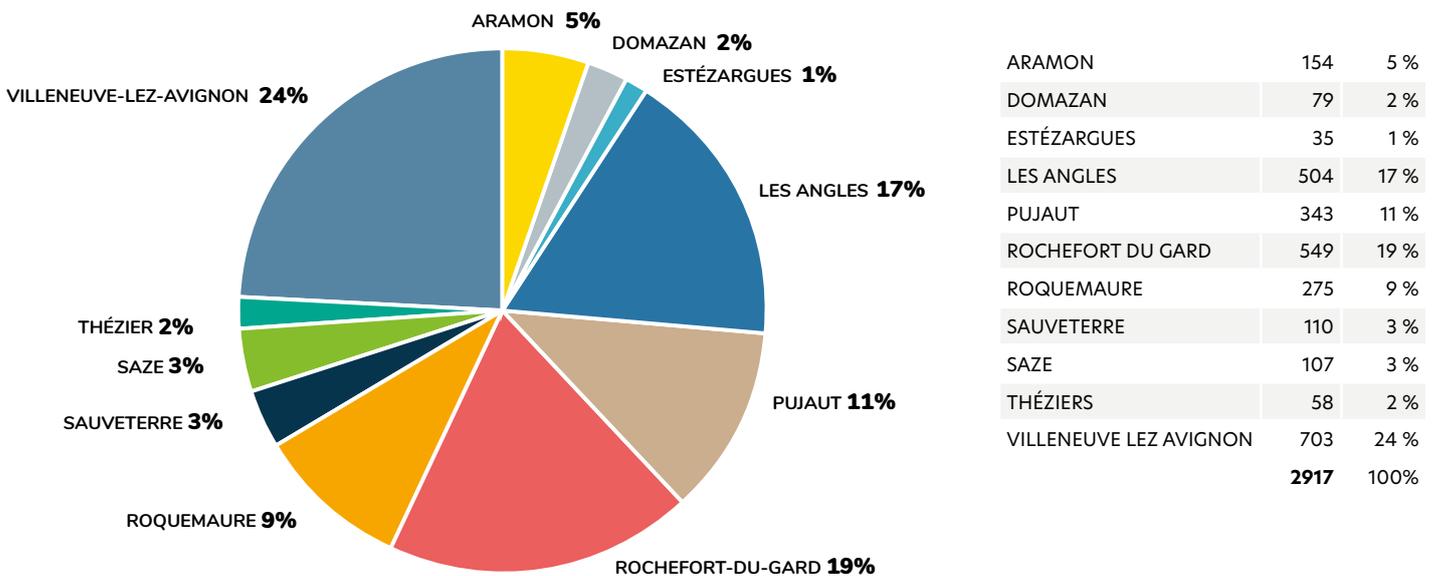
Nombre de foyers dotés/flux/commune

	NOMBRE DE FOYERS DOTÉS					RÉCAPITULATIF/FLUX	
	En bacs			En sacs		Total bacs + sacs	
	O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS	O.M.R.	E.M.R.	O.M.R.	E.M.R.
ARAMON	1 360	1 344	1 064	794	790	2 154	2 134
DOMAZAN	382	370	314	159	162	541	532
ESTÉZARGUES	233	223	197	60	61	293	284
LES ANGLÉS	3 205	3 148	2 922	2 275	2 270	5 480	5 418
PUJAUT	1 838	1 818	1 566	278	298	2 116	2 116
ROCHFORD DU GARD	3 127	3 082	2 852	640	651	3 767	3 733
ROQUEMAURE	1 739	1 715	1 275	1 248	1 297	2 987	3 012
SAUVETERRE	878	867	769	89	87	967	954
SAZE	868	852	750	160	164	1 028	1 016
THÉZIERS	458	450	348	75	75	533	525
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	4 341	4 265	3 905	3 162	3 220	7 503	7 485
TOTAUX	18 429	18 134	15 962	8 940	9 075	27 369	27 209

Récapitulatif du nombre de foyers dotés par type d'article et par flux

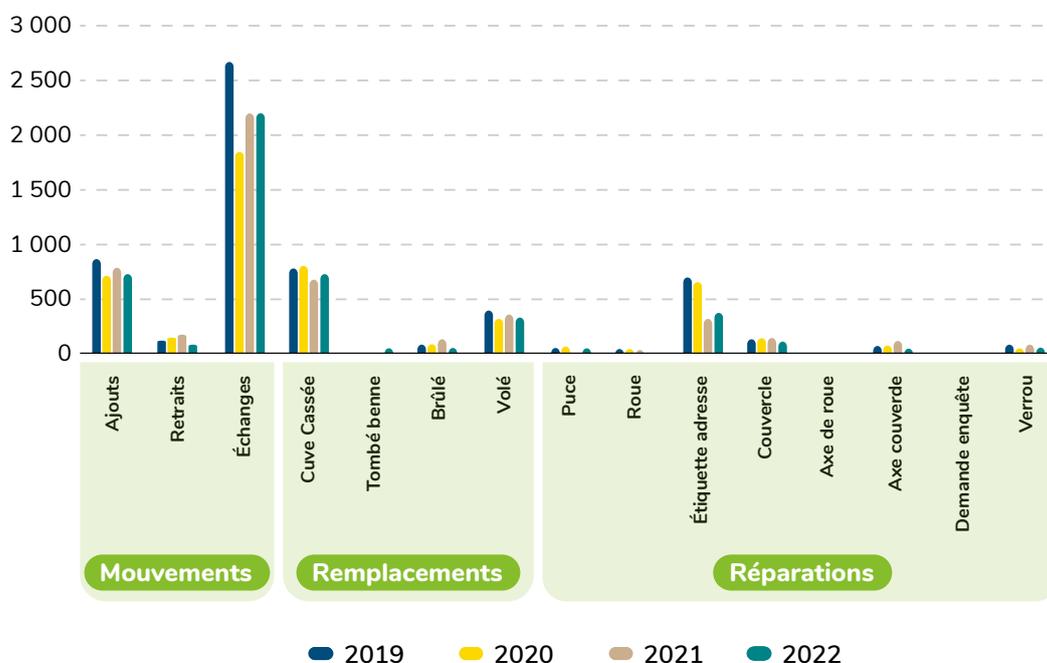
	O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS
EN BACS	18 429	18 134	15 962
EN SACS	8 940	9 075	
	27 369	27 209	15 962

Nombre d'interventions par commune en 2022 : 2 917 interventions



Nombre d'opérations générées (Hors PAV et sacs) en 2022

		2020	2021	2022	%
Mouvements	Ajouts	738	822	753	63%
	Retraits	151	182	86	
	Échanges	1 877	2 272	2 267	
Remplacements	Cuve Cassée	812	682	736	24%
	Tombé benne	8	8	26	
	Brûlé	82	128	56	
	Volé	318	364	348	
Réparations	Puce	60	14	53	13%
	Roue	35	30	19	
	Étiquette adresse	661	307	362	
	Couvercle	128	136	114	
	Axe de roue	10	6	11	
	Axe couvercle	68	75	38	
	Demande enquête	0	0	1	
	Verrou	42	80	62	
TOTAL OPÉRATIONS		4 990	5 106	4 932	



Notre parc de bacs en place génère peu de réparations.

Lavage et désinfection des bacs de regroupement

Deux fois par an, les bacs de regroupement recevant les ordures ménagères non recyclables installés sur les voies publiques font l'objet d'un nettoyage et d'une désinfection (prestation réalisée par la société SULO). Ceux destinés à recevoir les emballages ménagers recyclables le sont une fois par an.

Le nettoyage des bacs individuels est à la charge des usagers



2.3 DESCRIPTIF DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.3.1 Les collectes en Porte à Porte (P.A.P)

La société Véolia Propreté assure les collectes en porte à porte des déchets ménagers sur les 11 communes du territoire.

Fréquences de collectes/semaine

	O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS
Habitats pavillonnaires	1	0,5	1 et 2 en été
Habitats collectifs	2	1	-
Centres anciens	2	1	-

Circuits de collectes par commune

	NB DE SECTEURS DE COLLECTES	NB DE COLLECTES (FRÉQUENCE/SEMAINE)				NB DE SECTEURS DE COLLECTES	NB DE COLLECTES (FRÉQUENCE/SEMAINE)			
		O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS			O.M.R.	E.M.R.	BIODÉCHETS	
ARAMON					ROQUEMAURE					
1-1	3	1	0,5	1	7-1	4	1	0,5	1	
1-2			1	0	7-2		1	0,5	1	
1-3		1	0,5	1	7-3			1		
				7-4	1		0,5	1		
DOMAZAN					SAUVETERRE					
2-1	2	1	0,5	1	8-1	2	1	0,5	1	
2-2				1	0		8-2	1	0,5	1
ESTEZARGUES					SAZE					
3-1	2	1	0,5	1	9-1	3	1	0,5	1	
3-2				1	0		9-2		1	0
					9-3		1	0,5	1	
LES ANGLÉS					THEZIERS					
4-1	5	1	0,5	1	10-1	2	1	0,5	1	
4-2			1	0,5	1		10-2		1	0
4-3		1	0,5	1	VILLENEUVE LEZ AVIGNON					
4-4				1	0	9-1	7	1	0,5	1
4-5		1	0,5	1	9-2	1		0,5	1	
PUJAUT					9-3	1		0,5	1	
5-1	4	1	0,5	1	9-4	1		0,5	1	
5-2			1	0,5	1	9-5		3	1	0
5-3				1	0	9-6		1	0,5	1
5-4		1	0,5	1	9-7	1		0,5	1	
ROCHFORD DU GARD										
6-1	5	1	0,5	1						
6-2			1	0,5	1					
6-3		1	0,5	1						
6-4				1	0					
6-5		1	0,5	1						

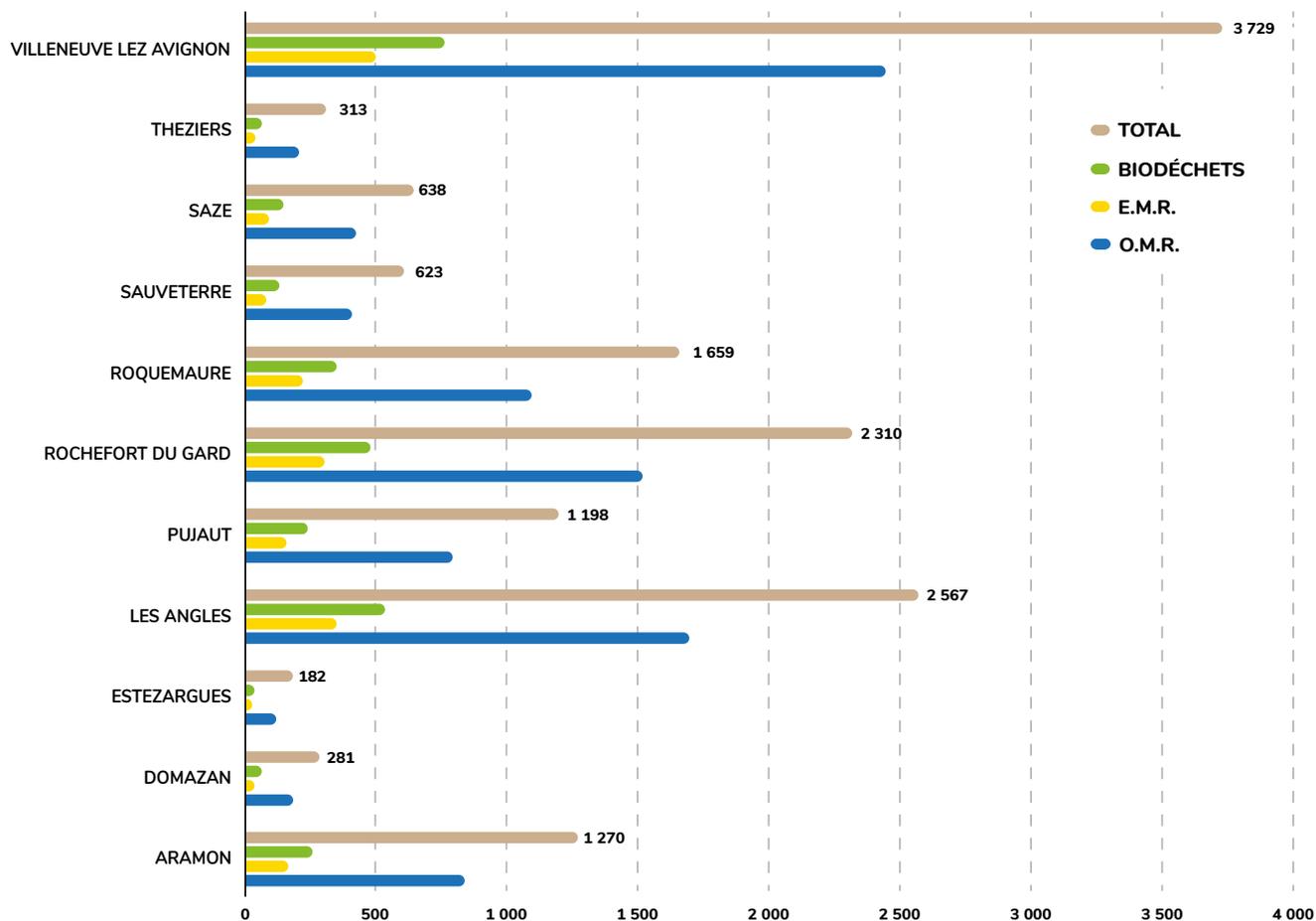
Depuis le 04 juin 2018

NB DE SECTEURS DE COLLECTES	NB DE COLLECTES (FRÉQUENCE/SEMAINE)					
	O.M.R.	O.M.R 2nd Tour Habitats Collectif	E.M.R	E.M.R 2nd Tour Habitats Collectif	BIODÉCHETS	BIODÉCHETS de juin à septembre
39	50	8	24,5	4	29	58

Remarque : ne sont pas comptabilisées dans ce tableau les fréquences supplémentaires des seconds tours des habitats collectifs.

Tonnages collectés* en porte à porte/flux/commune en 2022

*Sans les apports directs



Les véhicules de collecte

		NB DE VÉHICULES	N° DE PARC
VÉHICULES TITULAIRES	14 m ³	1	R32069
	12,5 m ³	4	R32065-66-67-68
	7,5 m ³	2	R32061-62
	6 m ³	1	R30264
VÉHICULES RELAIS	12 m ³	2	R30757+32070
	7.5 m ³	2	R30758-R32063
		12	

Un système d'identification des bacs a été installé sur tous les véhicules de collecte.



L'entretien du parc de véhicules

L'entretien des véhicules est assuré au dépôt du collecteur (Véolia Propreté à Avignon) pour la maintenance courante et périodique telles que : les vidanges, la vérification des plaquettes de freins et les graissages, la vérification des boîtes de vitesse automatique. Les « gros travaux » sont soit effectués aux ateliers de Véolia Propreté Tallard, soit sous-traités.

L'entretien des pneumatiques est assuré par la société VULCO GOODYEAR sur site une fois par semaine.

L'ensemble des véhicules est lavé sur une aire appropriée (avec traitement des eaux de lavage) après chaque collecte. Une personne est entièrement dédiée à cette tâche.

Les distances parcourues

	NB DE KMS EN COLLECTE PAP + PAV	NB DE KMS EN HAUT LE PIED*	NB TOTAL DE KMS
2022	140576	202509	343085
2021	168 541	204 203	372 744
2020	138 521	192 555	331 076
2019	168 259	195 810	364 069

* temps de haut le pied (distance entre deux points de collecte) pendant lequel on ne collecte pas effectivement.

La consommation de carburant

	CONSOMMATION ANNUELLE DE CARBURANT EN LITRES	CONSOMMATION MOYENNE
2022	126707	37
2021	134 211	36
2020	119 800	36
2019	119 362	33

La consommation moyenne des véhicules de collecte en 2022 est de 37 litres/100 Km

Les rendements de collecte

	RENDEMENT DE COLLECTE DES O.M.R	RENDEMENT DES COLLECTES SÉLECTIVES (E.M.R + BIODÉCHETS)
2022	0,657 tonnes/heure	0,319 tonnes/heure
2021	0,782 tonnes/heure	0,417 tonnes/heure
2020	0,786 tonnes/heure	0,455 tonnes/heure
2019	0,730 tonnes/heure	0,390 tonnes/heure

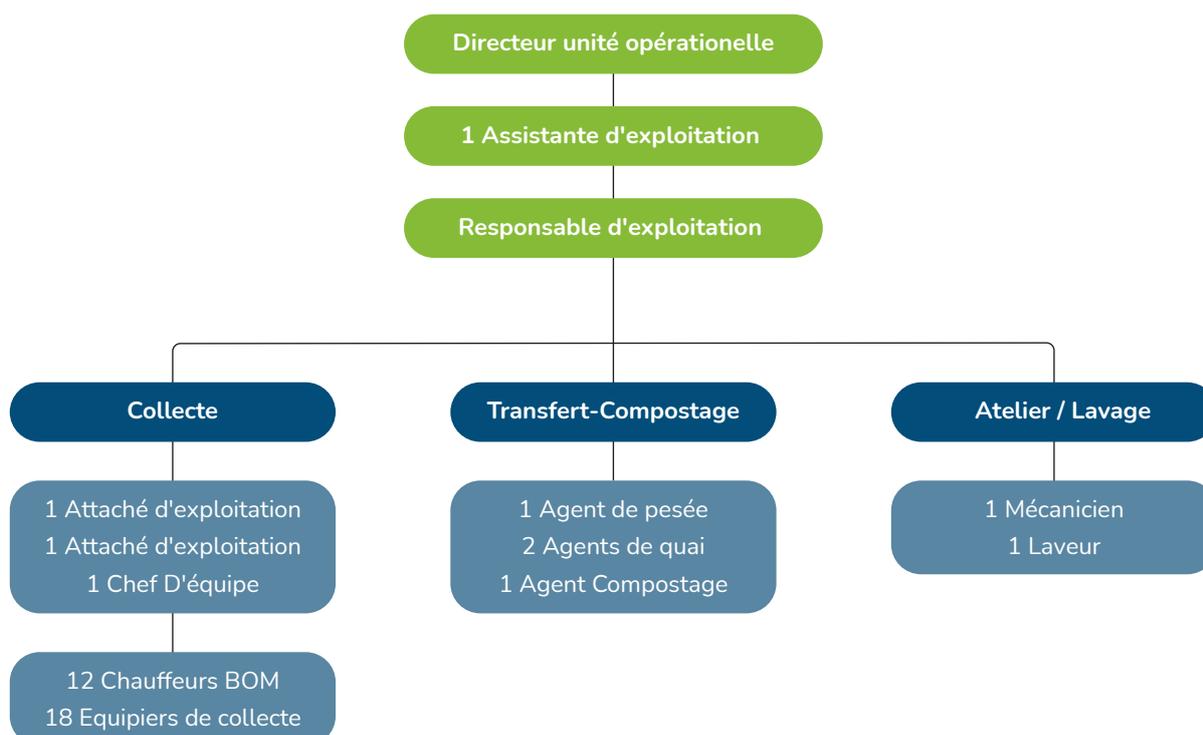
La baisse des rendements de collecte s'explique par le temps passé par la mini benne VL en haut le pied et non en collecte pour rejoindre tous les secteurs de toutes les communes au quotidien et les aller-retour pour vider.

Le nombre d'heures travaillées

	NB HEURES TRAVAILLÉES POUR LA COLLECTE DES O.M.R	NB HEURES TRAVAILLÉES POUR LES COLLECTES SÉLECTIVES
2022	14 385 heures	15 698 heures
2021	12 629 heures	12 428 heures
2020	12 372 heures	12 180 heures
2019	12 881 heures	12 039 heures

Les moyens humains affectés aux collectes mis en place par la société Véolia Propreté

Organigramme de la Collecte



Soit un total de 42 personnes dédiées à notre contrat de Collecte.

2.3.2 Les collectes en Point d'Apport Volontaire (P.A.V.)



LE VERRE ET LE PAPIER

141 points d'apport volontaire sont répartis sur l'ensemble du territoire. 103 points sont dotés de colonnes aériennes et 38 points sont équipés de colonnes enterrées. Chacun de ces points comporte des colonnes de tri des papiers et/ou du verre, ce qui représente un total de 283 colonnes (205 colonnes aériennes + 78 colonnes enterrées).

En moyenne cela représente 1 point d'apport pour 340 habitants.

PRÉCONISATIONS

Milieu rural à semi rural

200 à 350
hab./colonne

Milieu urbain à semi-urbain

400 à 500
hab./colonne

La société **SULO** assure la livraison et la maintenance des colonnes.

La société **MINERIS** assure la collecte et le transport de ces 2 flux. Le Verre collecté est amené sur le centre de tri de Vergèze et les papiers sont amenés au centre de tri de la société Paprec située à Pujaut.

Le nombre de points d'apport volontaire implanté par commune

LISTE DES POINTS				
	Aériens	Enterrés	Total	Ratio au nb d'hab.
ARAMON	14	-	14	307
DOMAZAN	6	-	6	158
ESTÉZARGUES	4	1	5	123
LES ANGLES	14	8	22	395
PUJAUT	9	3	12	338
ROCHFORD DU GARD	12	7	19	411
ROQUEMAURE	18	2	20	281
SAUVETERRE	7	-	7	301
SAZE	6	1	7	308
THÉZIERS	2	1	3	353
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	11	15	26	485
	103	38	141	354

Représentation en nombre de colonnes

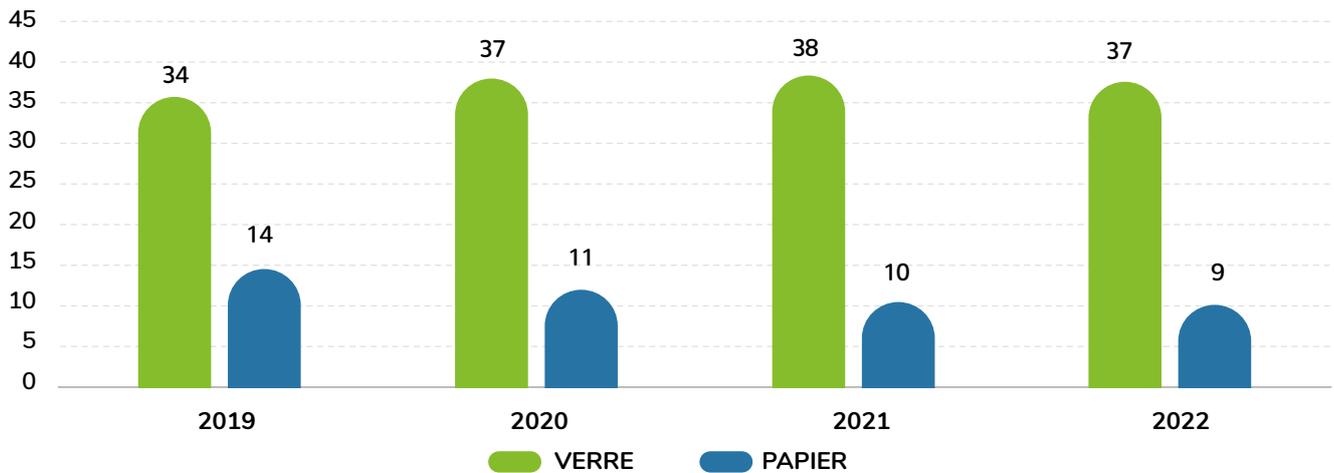
	PAPIERS			VERRE			TOTAL NB COLONNES
	Aériennes	Enterrées	Total	Aériennes	Enterrées	Total	
ARAMON	14	-	14	17	-	17	31
DOMAZAN	5		5	8		8	13
ESTÉZARGUES	1	1	2	4	1	5	7
LES ANGLES	15	9	24	16	9	25	49
PUJAUT	7	3	10	11	3	14	24
ROCHEFORT DU GARD	13	7	20	11	7	18	38
ROQUEMAURE	14	2	16	18	2	20	36
SAUVETERRE	6	-	6	8	-	8	14
SAZE	6	1	7	5	1	6	13
THÉZIERS	2	1	3	2	1	3	6
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	10	15	25	12	15	27	52
	93	39	132	112	39	151	283

Détails sur les tonnages collectés/commune/flux et comparaison avec N-1

	VERRE								EVOLUTION TONNES N-1 EN %
	2019		2020		2021		2022		
	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	
ARAMON	147	33	160	37	171	39	161	37	-6%
DOMAZAN	56	59	61	64	66	70	65	68	-3%
ESTÉZARGUES	23	40	25	42	25	42	20,82	33	-18%
LES ANGLES	399	45	426	50	416	48	421	48	1%
PUJAUT	141	31	134	32	132	31	135	33	2%
ROCHEFORT DU GARD	253	32	262	33	264	34	260	33	-1%
ROQUEMAURE	167	29	184	33	183	32	162	28	-11%
SAUVETERRE	96	45	1178	56	121	58	113	53	-7%
SAZE	51	24	61	29	65	31	60	27	-8%
THÉZIERS	32	29	40	38	38	36	30	28	-22%
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	379	30	396	32	409	33	443	35	8%
	1 750	34	1 871	37	1 895	38	1 874	37	-1%

	PAPIERS								EVOLUTION TONNES N-1 EN %
	2019		2020		2021		2022		
	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	
ARAMON	53	12	44	10	32	7	33	7	4%
DOMAZAN	21	22	14	14	11	11	13	14	23%
ESTÉZARGUES	6	10	4	6	4	8	4	7	-8%
LES ANGLES	202	23	150	17	139	16	131	15	-5%
PUJAUT	48	10	36	8	29	6	36	8	24%
ROCHEFORT DU GARD	88	11	68	8	64	8	58	7	-9%
ROQUEMAURE	70	12	60	10	45	8	38	6	-15%
SAUVETERRE	31	14	27	13	25	11	23	11	-7%
SAZE	16	7	16	7	9	4	13	6	40%
THÉZIERS	10	9	8	8	6	6	7	6	15%
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	165	13	136	11	126	10	122	9	-3%
	713	14	566	11	493	10	483	9	-2%

Collecte PAV Verre et Papier en kg/an/hab.



On note une baisse constante des tonnages collectés de papiers.

LES TEXTILES



32 points d'apport volontaire pour les textiles, le linge et les chaussures usagés sont répartis sur le territoire du syndicat.

En facilitant le déploiement de la collecte sélective des TLC (Textiles, Linge et Chaussures usagés), le SMICTOM Rhône-Garrigues répond aux enjeux du Grenelle de l'environnement, visant à prévenir l'augmentation continue des volumes de déchets ménagers et à préserver les ressources naturelles.

Le Relais Provence, entreprise à but socio-économique, membre du groupe Emmaüs France, a signé une convention avec le SMICTOM Rhône-Garrigues pour la mise en place des colonnes, la collecte de ces dernières et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures ainsi récupérés.

D'après les renseignements fournis par l'éco-organisme **Re_Fashion**, la moyenne de collecte en France, en 2022 est de 3,9 Kg/hab./an

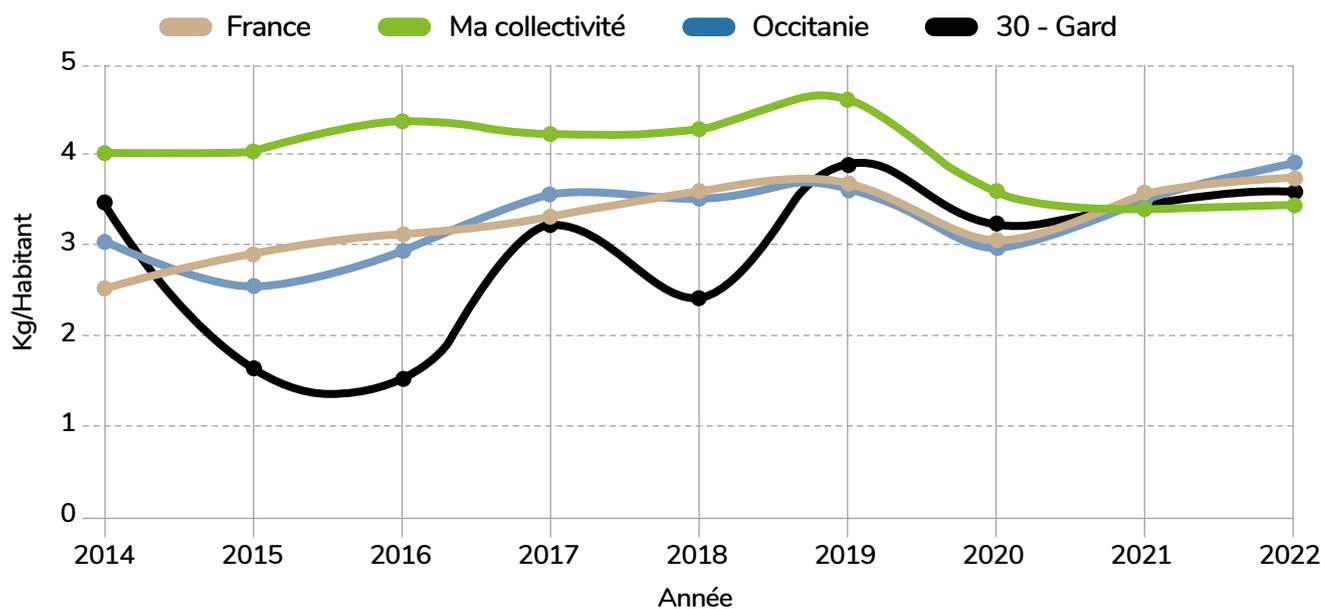
LES PERFORMANCES DU SYNDICAT

2,97 kg/hab. en 2022

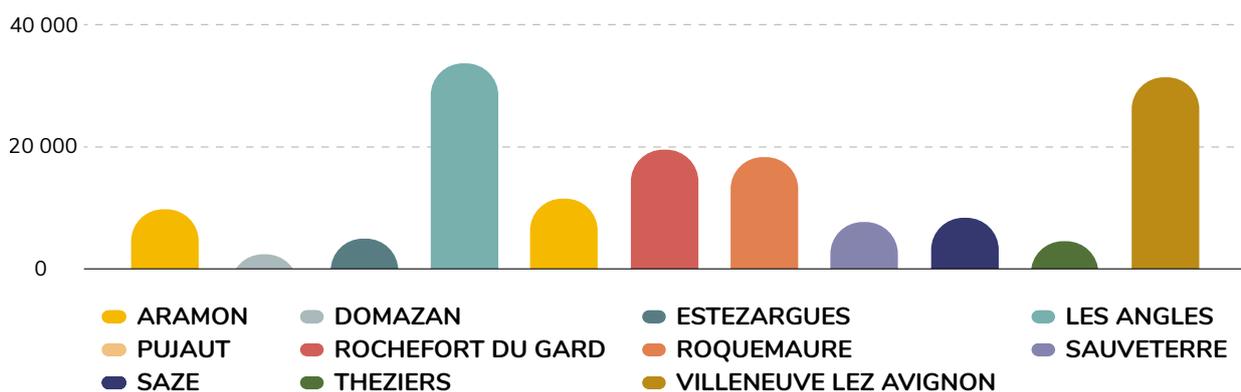
contre 3.29 en 2021
soit une légère baisse des tonnages collectés

	2022	
	Kg collectés	Ratio Kg/hab./an
ARAMON	9 744	2,27
DOMAZAN	1 772	1,86
ESTÉZARGUES	3 833	6,25
LES ANGLES	32 918	3,79
PUJAUT	11 667	2,88
ROCHEFORT DU GARD	19 193	2,46
ROQUEMAURE	17 992	3,21
SAUVETERRE	7 759	3,68
SAZE	8 360	3,87
THÉZIERS	4 646	4,39
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	30 394	2,41
	148 275	2,97

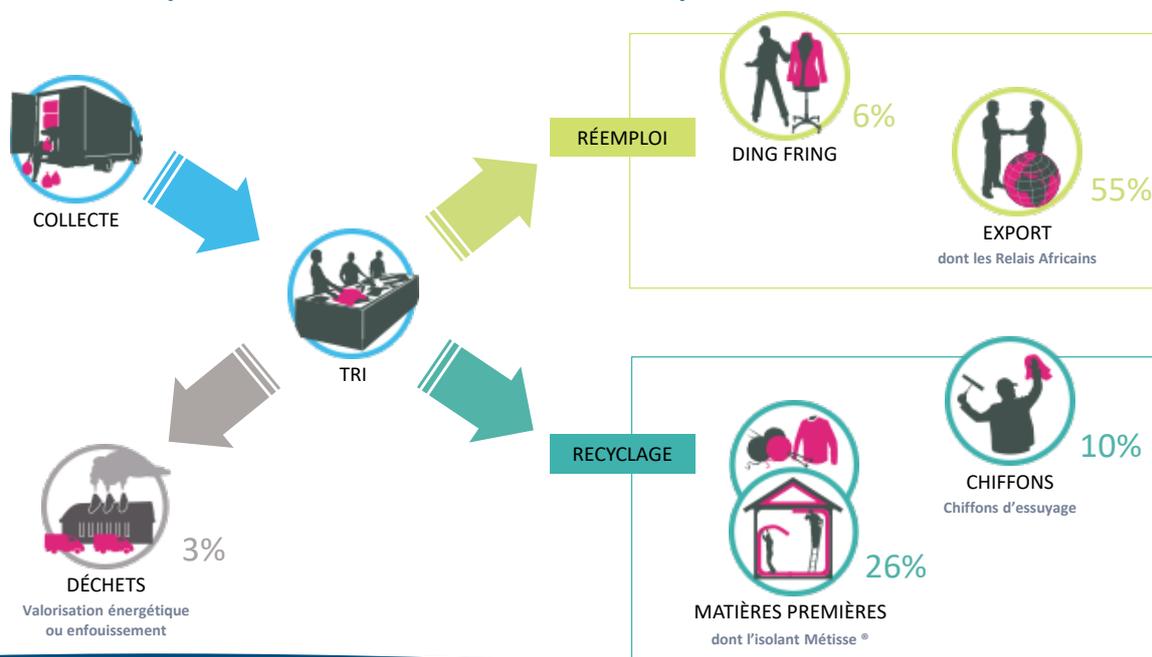
Comparatif textile



2022 - Collecte des textiles en kg



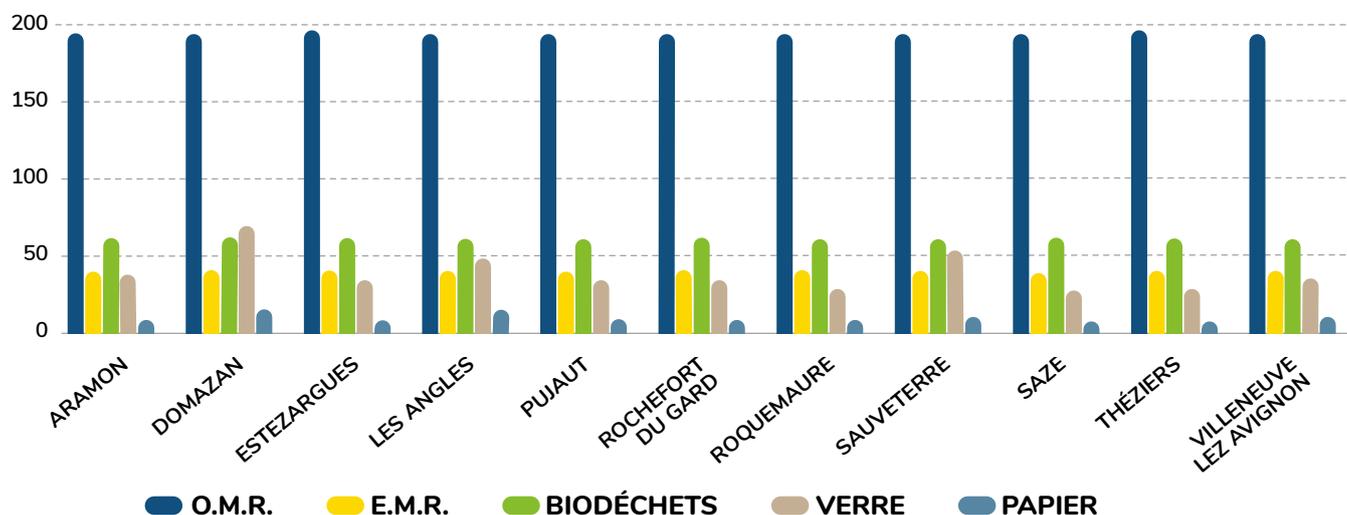
Que deviennent les vêtements que nous collectons ?



2.4 LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (HORS DÉCHÈTERIES)

		2019		2020		2021		2022		
		Nb.Hab.	50 407	Nb.Hab.	49 264	Nb.Hab.	49 264	Nb.Hab.	49 957	
		Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	Tonnes	kg/hab.	
C O L L E C T E	O.M.R.	Collectes	9 353,40	185,56	9 702	197	9 888	201	9 714	194
		Apports directs	316,79	6,28	307	6	333	7	372	7
		Total réception quai de transfert	9 670,19	191,84	10 010	203	10 221	207	10 085	202
		Traitement (entrants sur site)	6 282,02	124,63	9 967	202	8 245	167	7 260	145
		Valorisation énergétique	6 282,02	124,63	6 644	135	8 245	167	7 260	145
		Enfouissement suite panne inci- nérateur	3 375,57	66,97	3 322	67	1 941	39	2 698	54
		TOTAL	9 657,59	191,59	9 967	202	10 186	207	9 957	199
E N P A P	E.M.R.	Collectes + apports directs / total transfert	1 712,08	33,97	1 860	38	1 920	39	1 987	40
		Entrants centre de tri et triés	1 665,58	33,04	1 803	37	1 914	39	1 939	39
		Refus de tri	405,21	8,04	516	10	562	11	499	10
		% refus de tri		24,33%		29%		29%		26%
		Valorisation matière	1 260,37	25,00	1 287	26	1 351	27	1 439	29
BIO DECHETS	Collectes	2 985,76	59,23	3 405	69	3 257	66	3 069	61	
	Valorisation organique	2 889,78	57,33	3 291	67	3 133	64	2 896	58	
P A V	VERRE	Collectes	1 750,29	34,72	1 871	38	1 896	38	1 875	38
		Valorisation matière	1 750,29	34,72	1 871	38	1 896	38	1 875	38
	J.R.M.	Collectes (entrant centre de tri)	715,61	14,20	567	12	495	10	485	10
		Refus de tri	15,42	0,31	9	0	6	0	6	0
		% refus de tri		2%		2%		1%		1%
		Valorisation matière	700,19	13,89	558	11	488	10	479	10
	TEXTILES	Collectes	231,23	4,59	151	3	162	3	162	3
		Valorisation matière		-						
TOTAL Tonnages collectés		16 833,93	333,96	17 713	360	17 789	361	17 501	350	
TOTAL Tonnages valorisés		13 303,28	263,92	14 177	288	15 682	318	14 454	289	

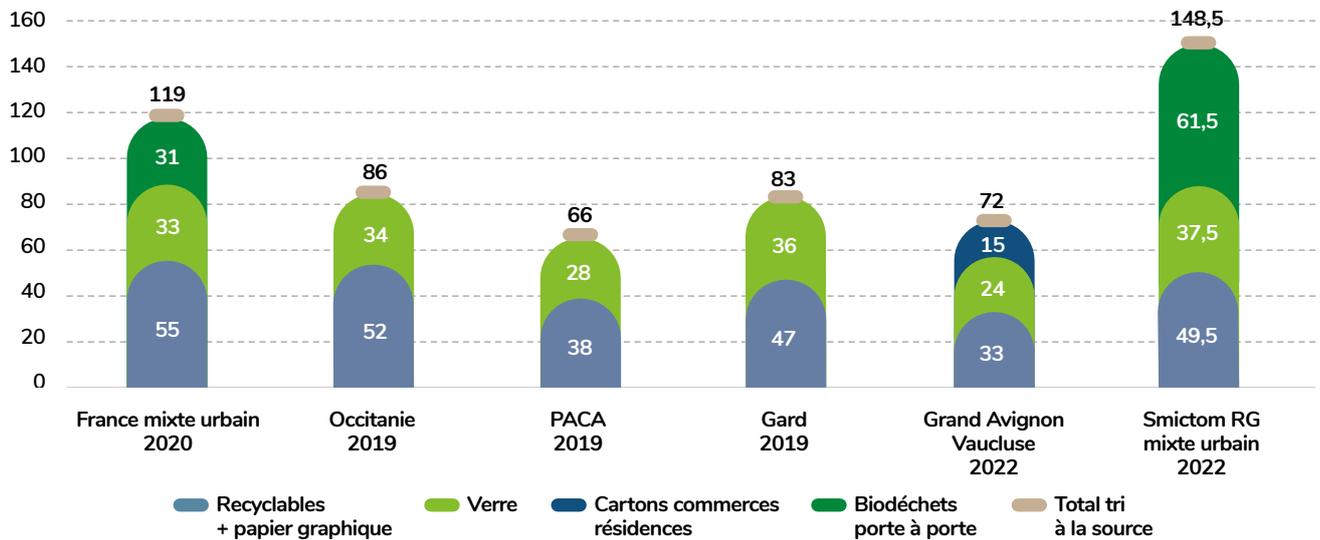
Production en kg/hab par commune (sur la base des tonnages collectés)



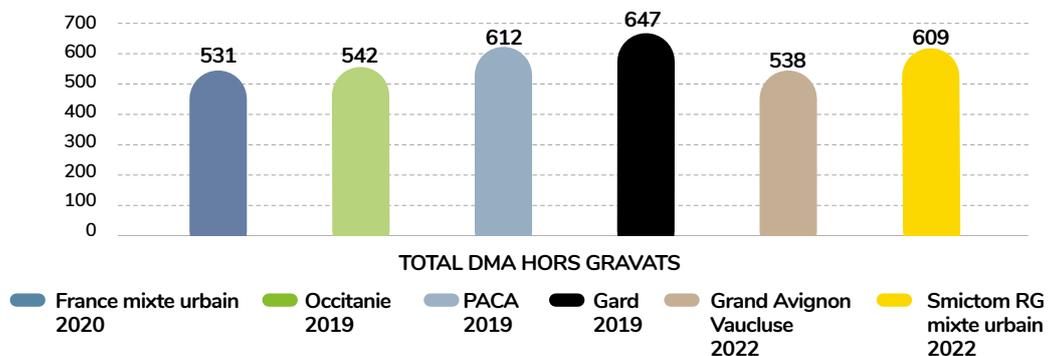
	O.M.R (kg/hab)	E.M.R (kg/hab)	BIO- DÉCHETS (kg/hab)	VERRE (kg/hab)	PAPIERS (kg/hab)	TOTAL (kg/hab)
ARAMON	194	40	61	38	8	341
DOMAZAN	194	40	61	68	15	378
ESTÉZARGUES	195	40	62	34	7	338
LES ANGLÉS	194	40	61	49	15	359
PUJAUT	194	40	61	33	9	338
ROCHEFORT DU GARD	194	40	61	33	7	336
ROQUEMAURE	194	40	61	29	7	331
SAUVETERRE	194	40	61	54	11	360
SAZE	194	40	61	28	6	330
THÉZIERS	195	40	62	29	7	331
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	194	40	61	35	10	340
TOTAL	194	40	61	38	10	343

Comparaison des résultats de collectes*

Performance comparée Tri à la source en kg/an/habitant



Performance globale comparée DMA hors gravats en kg/an/habitant



Les habitants de notre territoire produisent peu d'OMR grâce à la collecte des biodéchets. Cela nous permet d'être performants par rapport à la production des déchets du Gard et de l'Occitanie.

*Enquête ADEME « Collecte » données 2019 pour Gard, Occitanie, et PACA

AUTRES COLLECTES SPÉCIFIQUES

2.4.1 Les encombrants (collecte en porte à porte sur rendez-vous)



Depuis Août 2010, le SMICTOM Rhône-Garrigues organise une collecte des déchets encombrants des ménages sur rendez-vous en porte à porte.

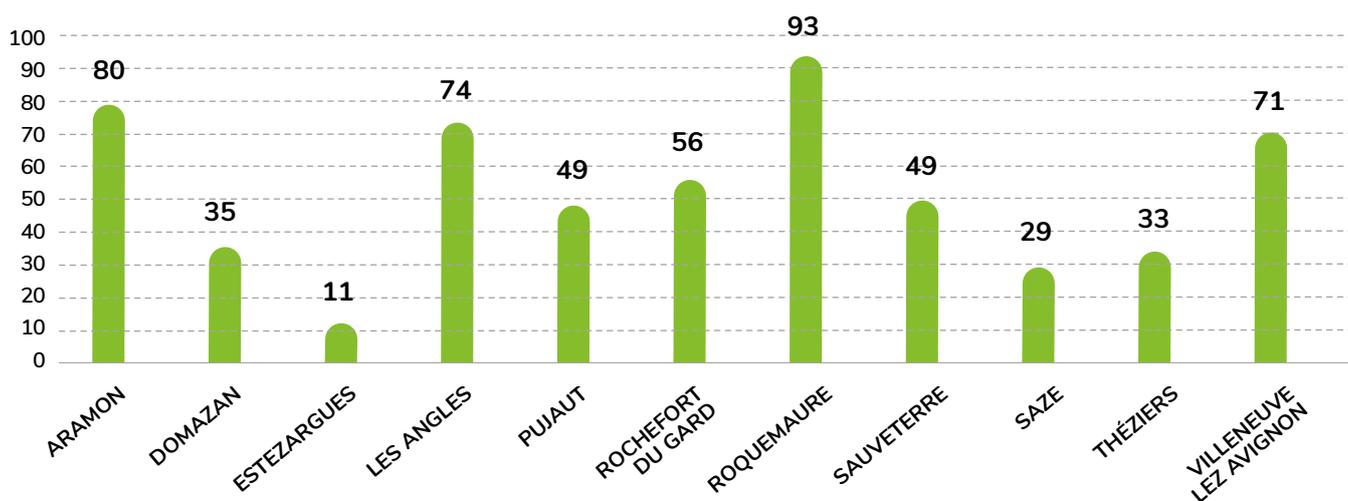
Ce service est réservé aux particuliers n'ayant pas la possibilité de transporter leurs déchets encombrants dans les déchèteries. Cette prestation à domicile a été déléguée à la société Véolia Propreté.

En 2022, **3 274 rendez-vous honorés avec un total de 7 752 objets récupérés.**

Rendez-vous pris entre 2019 et 2022 par commune

COMMUNES	FRÉQUENCES DE COLLECTES	2019		2020		2021		2022	
		NB DE RDV	%						
ARAMON	4 x mois	269	9%	242	9%	324	9%	342	10%
DOMAZAN	1 x mois	21	0,7%	27	1,0%	17	0,5%	33	1,0%
ESTÉZARGUES	1 x mois	13	0,4%	8	0,3%	10	0,3%	7	0,2%
LES ANGLES	4 x mois	582	20%	577	22%	690	20%	641	20%
PUJAUT	2 x mois	258	8,8%	229	8,6%	233	6,7%	197	6,0%
ROCHEFORT DU GARD	3 x mois	403	14%	323	12%	432	12%	439	13%
ROQUEMAURE	8 x mois	363	12,4%	376	14,1%	528	15,3%	524	16,0%
SAUVETERRE	1 x mois	85	3%	74	3%	121	3%	103	3%
SAZE	1 x mois	73	2,5%	83	3,1%	71	2,1%	63	1,9%
THÉZIERS	1 x mois	37	1%	38	1%	45	1%	35	1%
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	8 x mois	814	27,9%	685	25,7%	991	28,6%	890	27,2%
TOTAL		2 918		2 662		3 462		3 274	

2022 / Ratio pour 1000 Habitants



TOP 3
DES COMMUNES
UTILISATRICES DU SERVICE

- ① ROQUEMAURE
- ② ARAMON
- ③ LES ANGLES

Nombre d'objets récupérés par type

	MEUBLES	CANAPÉ/FAUTEUIL	LITERIE	ÉLECTROMÉNAGER FROID	ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID	FERRAILLE	CHAUFFE EAU	RADIATEUR	ÉCRAN	BOIS	CLIMATISEUR	PORTE	VÉLO	MOBILIER DE JARDIN	PORTAIL	TAPIS/MOQUETTE	LUMINAIRE	APPAREIL SPORT	FENÊTRES	JARDIN DIVERS	ÉVIER/DOUCHE BAINOIRE/ ETC	INSTRUMENT MUSIQUE	GOUTTIÈRE	VOLET	DIVERS	TOTAL
TOTAL 2022	1 461	618	805	317	640	271	82	60	96	1 337	10	144	65	756	16	77	24	58	19	231	88	4	0	48	525	7752
Représentation en %	19%	8%	10%	4%	8%	3%	1%	1%	1%	17%	0,1%	2%	1%	10%	0,2%	1%	0%	1%	0%	3,0%	1%	0,1%	0,0%	1%	7%	

TOP 3

DES TYPES D'OBJETS REPRÉSENTANT À EUX TROIS, PRESQUE LA MOITIÉ DES RÉCUPÉRATIONS



Le bois Les meubles La literie

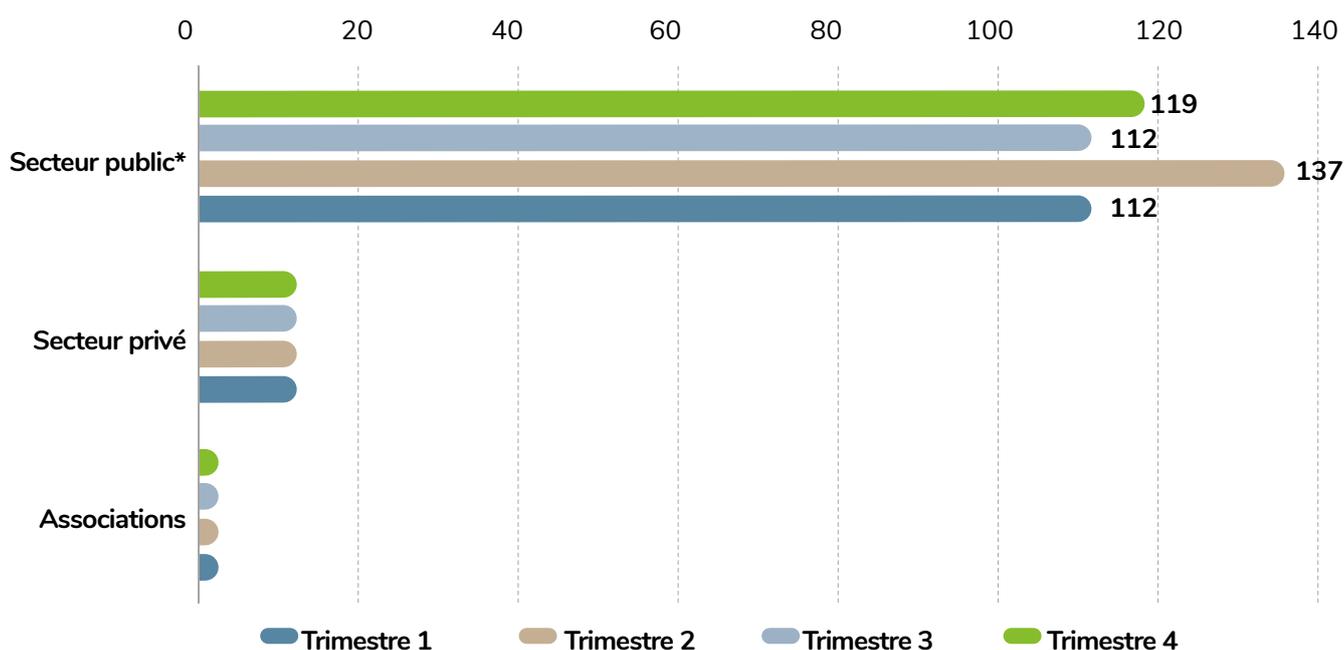
2.4.2 Descriptif de collectes des déchets non ménagers (assimilés)

Il s'agit des déchets des artisans, commerçants et établissements publics implantés sur notre territoire. Le SMICTOM Rhône-Garrigues assure le ramassage de leurs déchets dans le cadre des circuits de collecte des particuliers.

Comme le prévoit la loi de 1993, ce service ne doit pas être financé exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M), mais par l'ajout d'une redevance spéciale. Le SMICTOM Rhône-Garrigues a mis en place ce système de financement en 2006.

Pour notre syndicat, seuls les producteurs dépassant le seuil de 720 litres par semaine tous flux confondus (soit l'équivalent de 2 bacs 360 litres) y sont assujettis. Sans dépassement de ce seuil, le service est financé par la T.E.O.M.

Nombre de producteurs assujettis à la Redevance Spéciale durant l'année 2022



* : Services publics gérés par le conseil départemental, les Mairies et autres structures intercommunales.

Manifestations exceptionnelles

Les déchets de 71 manifestations publiques ont été collectés et traités. On entend par manifestations publiques les : fêtes votives, manifestations sportives, brocantes, vides-greniers, festivals, etc...

COMMUNES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	MONTANT 2022
ARAMON	2	3	3	1	1	2	1 537,81 €
DOMAZAN	6	8	7	1	1	3	370,21 €
ESTÉZARGUES	1	1	1	0	0	2	199,34 €
LES ANGLÉS	19	23	29	3	17	24	2 785,22 €
PUJAUT	2	2	2	0	2	1	826,16 €
ROCHEFORT DU GARD	2	3	2	0	2	6	626,52 €
ROQUEMAURE	9	11	11	4	6	6	2 842,15 €
SAUVETERRE	1	2	2	0	1	4	222,19 €
SAZE	6	5	4	0	0	4	542,09 €
THÉZIERS	2	2	2	0	1	2	199,35 €
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	25	29	31	4	10	17	3 133,90 €
TOTAL en nombre	75	89	94	13	41	71	
TOTAL en montant	13 344,80 €	14 004,66 €	19 309,49 €	4 328,65 €	10 718,74 €	10 718,74 €	13 284,94 €

2.5 LE TRANSFERT ET LE TRANSPORT DES DÉCHETS

2.5.1 Unité Transfert Compostage des Sableyes

Le SMICTOM Rhône-Garrigues est propriétaire depuis 1975 d'un terrain de 25 000 m² sur la commune de Villeneuve lez Avignon, appelé plus communément : site des Sableyes « Unité de transfert / compostage ». Sur ce site (en plus de la présence d'une plateforme de compostage et des bureaux du SMICTOM) un quai de transfert est en activité.

Ce dernier réceptionne l'ensemble des déchets collectés en porte à porte (O.M.R + E.M.R + biodéchets) mais aussi des déchets amenés directement par des agents de services publics : Mairies, DGAIF, DIRMED, etc., pour des dépôts de déchets verts et d'O.M.R seulement. Les déchets verts réceptionnés dans nos 4 déchèteries sont transférés en partie sur ce site.

L'accueil est fait par des agents chargés de diriger les apporteurs vers les lieux de déchargements autorisés, de veiller à la bonne organisation et de comptabiliser les dépôts par flux. Un pont bascule pèse tous les tonnages entrants et sortants.

Les O.M.R et les E.M.R

Après contrôles, les déchets entrants d'O.M.R et d'E.M.R sont déchargés respectivement dans 2 trémies différentes et tombent dans des remorques de semis à fonds mouvants (FMA). De cette manière, le transport des déchets vers leurs exutoires respectifs est optimisé car les déchets sont compressés une nouvelle fois.

Ces 2 flux de déchets sont orientés vers le pôle de valorisation des déchets Suez RV Energie situé à Vedène dans le Vaucluse. Les O.M.R sont transportées vers l'unité de valorisation énergétique et les E.M.R sont transportés au centre de tri.

Les Déchets verts et les biodéchets

Les véhicules amenant des déchets verts sont dirigés vers la plateforme de compostage. Ils sont déchargés au sol dans la zone de stockage prévue à cet effet. Les biodéchets sont quant à eux déchargés dans un box couvert sur cette même plateforme.

Ces deux flux de déchets sont broyés. L'Arrêté d'exploitation de notre site nous autorise à traiter 3 000 tonnes de déchets verts et 2 000 tonnes de biodéchets.

Donc, une fois ces déchets broyés, le surplus (si dépassement des 5 000 tonnes autorisées) est expédié en caisson vers la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement, basée à Tarascon afin de bénéficier également d'une valorisation organique. Les déchets verts sont expédiés en caissons vers des aires de compostage à la ferme.

Les tonnes restantes peuvent donc être traitées directement sur notre site.



Vue aérienne du site des « Sableyes » : Unité de transfert /compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ❶ Pont bascule ❷ Local d'exploitation ❸ Quai de déchargement des O.M.R. + des E.M.R. ❹ Plate-forme de compostage des déchets verts et des biodéchets | <ul style="list-style-type: none"> ❺ Bassin de traitement des eaux de process de la plate-forme de compostage ❻ Bassin de rétention avec pompe de relevage + séparateur des hydrocarbures ❼ Bassin d'infiltration ❽ Bureaux du SMICTOM |
|---|--|

MATÉRIELS EN PLACE SUR LE SITE

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ 4 semi-remorques compactrices (FMA) ▶ 1 tracteur routier ▶ 1 chargeur ▶ 1 groupe hydraulique (non roulant) | <ul style="list-style-type: none"> ▶ 5 caissons de 40 m³ ▶ 1 caisson de 10 m³ ▶ 1 broyeur thermique |
|---|--|



Récapitulatif de l'exploitation de l'Unité de Transfert Compostage

FLUX ACCEPTÉS	TRANSFERT - déchets entrants		TRAITEMENT SUR SITE	TRANSFERT - déchets sortants	
	Provenance des apports	TONNES		Modes	Exutoires
O.M.R	Collectes en porte à porte	9 452,55	9 713,65	En semi-remorque à fond mouvants (FMA)	Unité de valorisation énergétique - Incinérateur de Vedène (84) ou enfouissement
	Collectes colonne enterrée	261,10			
	Mairies / CTM- apports directs	355,76	371,74		
	Usagers - apports directs	5,54			
	DIRMED - apports directs	7,88			
	DGAIF - apports directs	2,56			
Total	10 085,39		différence due à comptabilisations sur années différentes	9 969,89	
E.M.R.	Collectes en porte à porte	1 937,46	1 986,01	En semi-remorque à fond mouvants (FMA)	Centre de tri de Vedène (84)
	Collectes colonne enterrée	48,55			
	Usagers - apports directs		0,54		
Total	1 986,55		différence due à comptabilisations sur années différentes	1 938,74	
BIODECHETS	Collectes en porte à porte - tour normal	2 921,05	352,58	En tracteur type "Empirol" (en caisson)	Plate forme de compostage Provence Compost Sede Environnement - Tarascon (13)
	Collectes en porte à porte - 2d tour	148,34			
Total	3 069,39		différence due à perte matière	2 543,88	
Déchets Verts	Déchèteries du SMICTOM	5 158,92	421,17	En tracteur type "Empirol" matières mises après broyage dans caissons de 40 m ³	COMPOSTAGE A LA FERME
	Mairies/CTM - apports directs	260,72			
	Aire gens du voyage - apports directs	138,51			
	DIRMED - apports directs	17,02			
	DGAIF - apports directs	-			
	Usagers - apports directs	4,92			
	Professionnels - apports directs	195,64			
Total	5 775,73		différence due à perte matière	5 023,13	
Déchets	Refus de compost valorisable				78,78
	Refus entrants sur plateforme (encombrants non incinérables)			Caisson 10m ³	déchèteries du Smictom 60,42
TOTAUX	20 917,06	771,24			19 614,84

Sur les 20 917 tonnes collectées en 2022

- ▶ 1 264,83 tonnes de déchets verts et de biodéchets ont été utilisées à la fabrication de compost sur site
- ▶ 7 646 tonnes de déchets verts + biodéchets + refus ont été transportées vers des exutoires extérieurs afin d'y être compostées.

En 2022, le véhicule dédié aux transports des O.M.R et des E.M.R vers leurs sites de traitement, a parcouru 59 836 km. Cela a représenté une consommation de 22 029 litres de gasoil, soit en moyenne de 37 litres/100 km.

2.6 LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS (HORS DÉCHÈTERIES)

Le tri et la valorisation des déchets ont un impact environnemental important.

La politique de gestion des déchets est guidée par la volonté d'assurer un développement durable en passant de l'élimination brute des ordures vers leurs valorisations. L'équilibre de la planète est menacé en partie par l'accumulation de déchets et autres produits rejetés par l'homme. Chacun d'entre nous peut faire un geste afin d'éviter ce gaspillage et ces pollutions en favorisant et en développant le recyclage.

Par exemple, on récupère les emballages utilisés pour leur donner une seconde vie, on appelle cela **la valorisation matière**.

Les ordures ménagères résiduelles quant à elles sont incinérées et servent à produire de l'électricité, Il s'agit de **la valorisation énergétique**.

2.6.1 La valorisation matière

Les emballages ménagers recyclables (E.M.R) collectés en porte à porte sont expédiés (après transfert sur le site des Sableyes et optimisation du mode de transport) vers le centre de tri de Suez RV Energie situé à Vedène dans le Vaucluse.

Ils sont ensuite triés par matière en vue de leur expédition sous forme de « balles » dans leurs filières de valorisations respectives.

Les déchets biodégradables peuvent donner un excellent amendement naturel limitant de ce fait, pour les utilisateurs de ce compost, la propagation de produits chimiques dans l'air et les sols, il s'agit là de la valorisation organique.

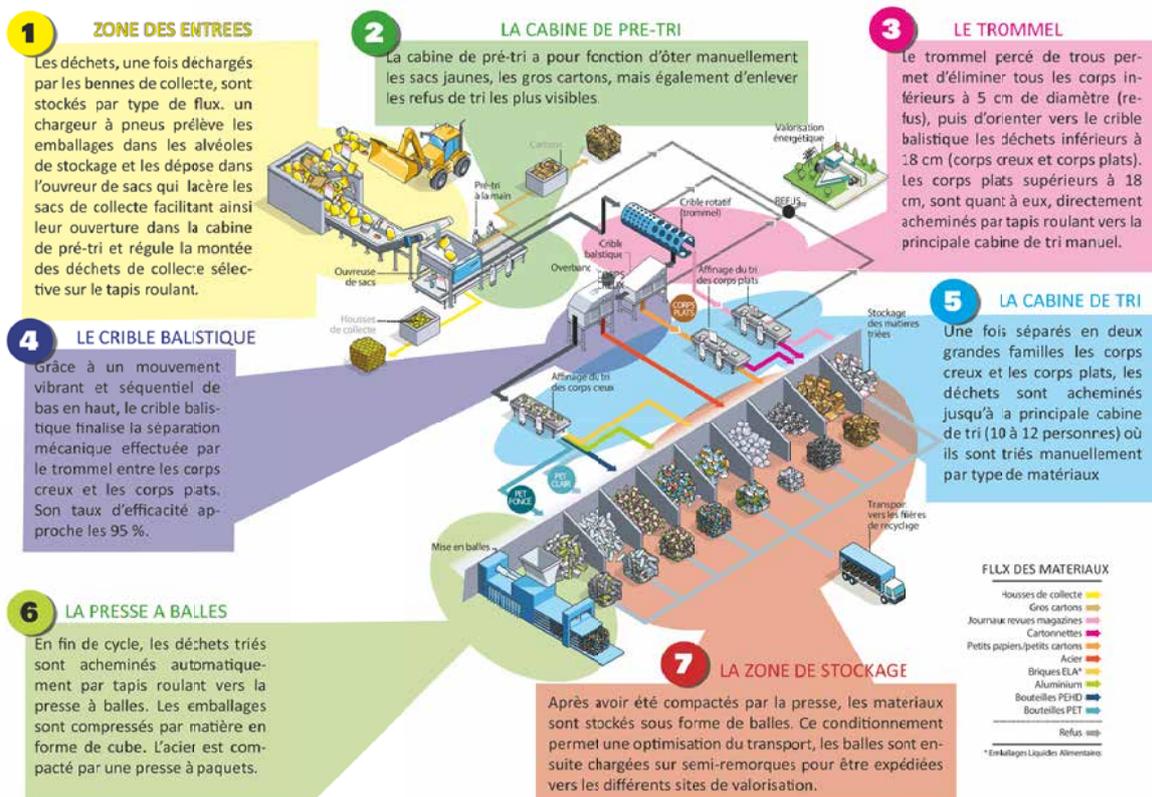
Ces actions reposent sur une chaîne d'acteurs publics et privés dont la collaboration permet d'offrir à chaque déchet le traitement environnemental le plus pertinent.

L'action de notre syndicat a donc pour objectif :

- ▶ D'encourager les gestes du tri car, nous allons le voir, la collecte sélective permet l'économie de précieuses ressources naturelles grâce au recyclage,
- ▶ De moderniser le traitement et la valorisation des ordures ménagères.

Le citoyen est le premier maillon de cette chaîne, sans son implication rien n'est possible.

Schéma de fonctionnement du centre de tri de SUEZ RV ENERGIE (Infographie réalisée par le SIDOMRA)



Tonnage d'emballages recyclables collectés en porte à porte, les refus et comparaison N-1

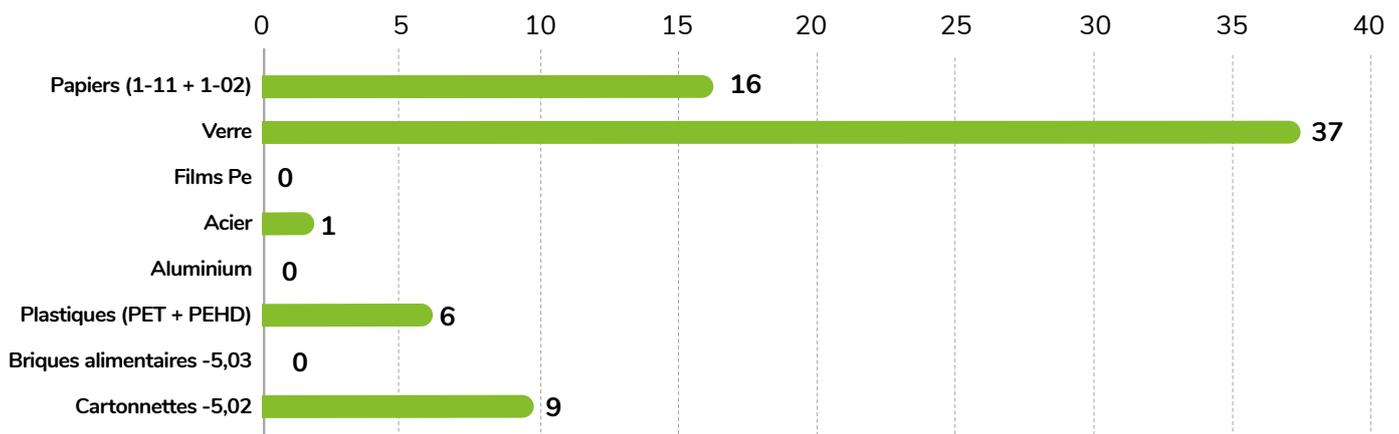
	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage collecté	1 707	1 712	1 860	1 920	1 987
Tonnage entrant au centre de tri	1 664	1 666	1 803	1 914	1 939
Tonnage de refus de tri	420	405	516	562	499
Tonnes triées	1 244	1 260	1 287	1 351	1 439
% Refus de tri	25,23%	24,33%	28,62%	29,38%	25,76%
Kg/hab.an	8,19	8,15	10,24	11,41	10,00

On note une hausse des tonnages des emballages collectés qui confirme la prise en compte par les habitants du tri de leurs déchets.

Tonnage valorisé et rendement en kg/hab./an

Sont compris dans le tableau ci-dessous les tonnages valorisés issus des collectes en porte à porte et des collectes en apport volontaire.

Emballages valorisés en kg/hab



En 2021 ce rendement était de 74 kg/hab.
72 kg/hab d'emballages ont été valorisés en 2022.
La baisse est simplement due aux tonnages de papiers décroissants chaque année, conséquence principale de la dématérialisation mais le tri des emballages reste stable.

2021
74 kg/hab
d'emballages valorisés

2022
72 kg/hab
d'emballages valorisés

Poursuite de l'amélioration des efforts de tri !

2.6.2 La valorisation énergétique

L'unité de valorisation énergétique de Vedène traite nos déchets ménagers non recyclables (O.M.R + refus de tri).

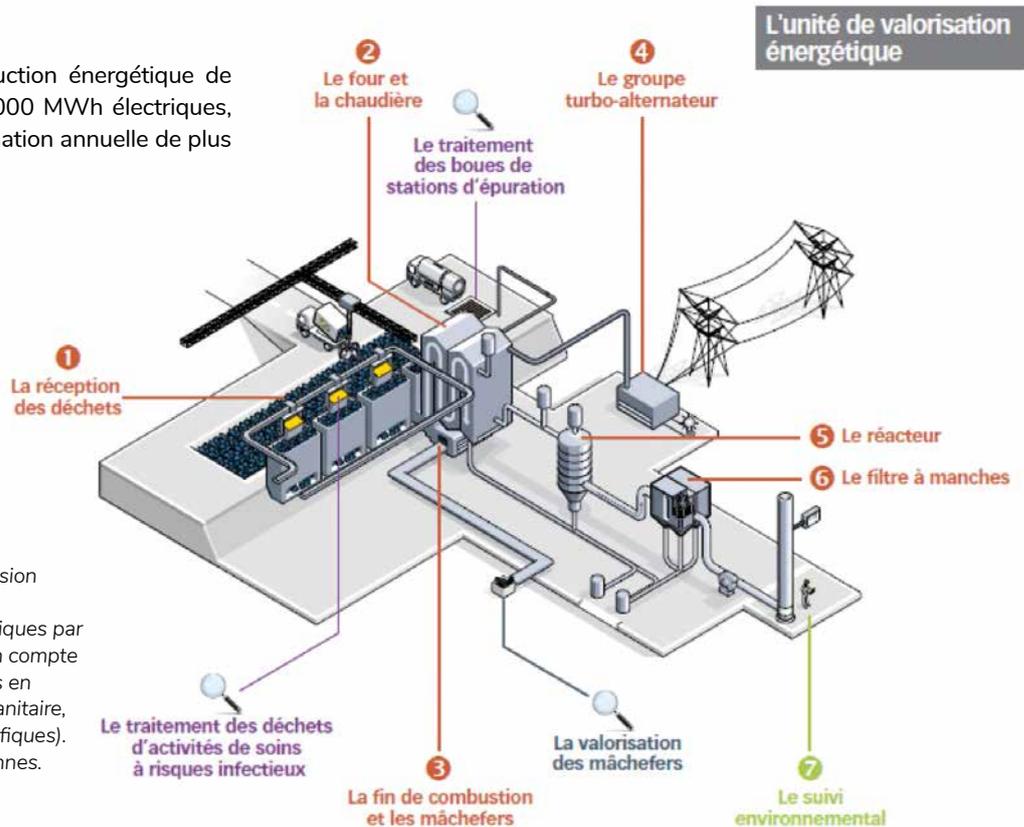
La valorisation énergétique est un mode de traitement qui exploite le potentiel d'énergie contenu dans les déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation matière (recyclage ou compostage). Il existe plusieurs formes de valorisation énergétique : Suez RV Energie utilise le procédé d'incinération avec récupération de chaleur pour transformation de celle-ci en énergie électrique ou thermique.

L'unité de valorisation énergétique de Suez RV Energie traite plusieurs types de déchets au moyen de 4 lignes d'incinération composées chacune d'un four, d'une chaudière et d'un dispositif de traitement des fumées :

- ▶ Les déchets ménagers résiduels (non recyclables) et assimilés, pour un maximum de 188 000 tonnes par an ;
- ▶ Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), autorisés pour 11 000 tonnes par an ;
- ▶ Les boues non épandables issues des stations d'épuration, autorisées pour 6 400 tonnes par an.

La production d'électricité est possible grâce à deux groupes turbo-alternateurs. Cette unité de valorisation énergétique bénéficie de la norme ISO 14 001.

La capacité annuelle de production énergétique de Suez RV Energie est de 100 000 MWh électriques, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 17 700 foyers*



* Les éléments de calculs de conversion énergétique sont basés sur une consommation de 5.63 MWh électriques par an par foyer français, et prennent en compte l'ensemble des usages domestiques en électricité (chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson et les consommations spécifiques). Un foyer est composé de 2,3 personnes. Source CEREN 2008.

En 2022, l'unité de valorisation énergétique a traité 200 042 tonnes de déchets contre 215 871 tonnes en 2021.

Le SMICTOM Rhône-Garrigues a traité par valorisation énergétique :

- ▶ 7 260 tonnes d'OMR contre 8 244 tonnes en 2021
- ▶ 499 tonnes de refus de tri des emballages contre 562 tonnes en 2021
- ▶ 6 tonnes de refus de tri des papiers issues de la collecte des points d'apports volontaires contre 6,45 tonnes en 2021

Soit en 2022 : 7 765 tonnes valorisées énergétiquement. Ce total représente 4 % de l'unité de valorisation.

Une partie de nos ordures ménagères résiduelles a été détournée vers un centre de stockage des déchets non dangereux suite à des arrêts techniques programmés pour réaliser la maintenance de l'usine.

Ainsi 2 698 tonnes ont été enfouies.

Le tonnage total de traitement des O.M.R en 2022 pour le SMICTOM Rhône-Garrigues est donc de 10 463 tonnes :

		TONNES	KG/HAB./AN
Valorisation énergétique	Ordures Ménagères Résiduelles issues des collectes	7 260	145
	Refus de tri des E.M.R	499	10
	Refus de tri des J.R.M	6	0
		7 765	155
Sans valorisation enfouissement	Ordures Ménagères Résiduelles issues des collectes	2 698	54
	TOTAL	10 463	209

Détail sur la valorisation énergétique pour l'année 2022

	TOTAL	
	NOVERGIE	SMICTOM
TRAITEMENT		
Total des déchets incinérés par l'usine (en tonnes)	200 042	
OMR SMICTOM		7 260
refus des EMR		499
refus des 1-11 Paprec		6
TOTAL SMICTOM		7 765
Pourcentage représenté par le SMICTOM		4%
VALORISATION		
Quantité d'électricité vendue ou auto consommée (en MégaWatt)	76 250	2 960
Quantité d'énergie thermique (réseau de vapeur industriel) (en MégaWatt)	33 414	1 297
Total électricité	109 664	4 257
Mâchefers livrés (en tonnes)	42 325	1 830
Acier brut extrait sur mâchefers (en tonnes)	4 164	162
Alum. brut extrait sur mâchefers (en tonnes)	759	31

La valorisation énergétique des déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues a donc permis de produire de l'énergie et de la matière.

2.6.3 La valorisation organique

Les biodéchets et les déchets verts collectés par le SMICTOM Rhône-Garrigues bénéficient d'un traitement par valorisation organique : processus de compostage.

Cet amendement organique de qualité obtenu est utilisé pour l'agriculture et l'horticulture, permettant ainsi d'enrichir le sol de manière naturelle et efficace.

- ▶ La totalité des biodéchets collectée en porte à porte en bacs individuels est déposée sur notre plate-forme de compostage.
- ▶ En ce qui concerne les déchets verts collectés dans les 4 déchèteries intercommunales, ils sont transférés en intégralité sur notre plateforme de compostage pour y être broyés. Puis :
 - Une partie est compostée sur site,
 - Les excédents de biodéchets sont transférés vers la plate-forme de compostage de PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT basée à Tarascon.

- Les excédents de broyat de déchets verts sont valorisés via une filière locale en compostage à la ferme via l'intermédiaire de la société Microterra.
- ▶ Les Mairies et autres établissements publics peuvent également amener les déchets verts issus de l'entretien de leurs espaces verts sur notre plate-forme de compostage.

Normalisation du compost

Les composts produits doivent respecter obligatoirement une norme :

- ▶ Sur la plate-forme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues : c'est la norme NFU 44-051 qui est respectée.
- ▶ Sur la plate-forme de compostage de Provence Compost Sede Environnement : c'est la norme NFU 44-095 avec intégration des boues de STEP qui est respectée.

Réception des déchets organiques sur la plateforme de compostage de Villeneuve lez Avignon

RÉCEPTION : MATIÈRES BRUTES ENTRANTES			
Déchets verts		Biodéchets	
Provenant des déchèteries	Apports directs	Issus des collectes en PAP	
5 158,92	616,81	3 069,39	
8 845,12			

Caractérisation des biodéchets entrants sur la plateforme

Afin d'avoir une idée précise des différentes répartitions de déchets contenus dans les bacs verts collectés, le SMICTOM Rhône-Garrigues a mis en place 1 fois par mois des caractérisations des biodéchets entrants sur sa plate-forme de compostage.

Résultats

		2018		2019		2020		2021		2022		Comparaison avec l'année 2013	
Biodégradables	Déchets alimentaires	38,25%		35,17%		40,97%		45,32%		39,92%		32,96%	
	Déchets verts	58,02%	97,23%	60,18%	96,32%	53,57%	95,39%	51,08%	97,51%	56,98%	97,71%	58,92%	94,69%
	Papiers - Cartons	0,96%		0,97%		0,85%		1,11%		0,81%		2,81%	
Non dégradables	Sacs fermés	0,75%		1,95%		2,47%		0,41%		0,61%		2,15%	
	Plastiques	0,34%	2,77%	0,25%	3,68%	0,27%	4,61%	0,28%	2,49%	0,32%	2,29%	0,66%	5,31%
	Autres	1,68%		1,48%		1,88%		1,80%		1,36%		2,49%	

Après une augmentation en 2019 et 2020 du taux de refus dans les biodéchets expliquée par l'équipement en bacs verts de deux nouvelles communes, nous remarquons en 2021 un retour à des performances de tri équivalentes à 2018, preuve que le geste de tri des biodéchets a bien été adopté par les habitants de ces deux communes. La tendance de 2022 se confirme avec une poursuite de l'amélioration de la qualité du tri des biodéchets.



Traitement des déchets organiques sur la plateforme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues

TRAITEMENT SUR SITE PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU SMICTOM		
Compostage sur site		
	Broyat de D.V.	Biodéchets
Tonnes	418,66	352,58
	771,24	
	54%	46%

Détail sur l'exploitation de notre plate-forme de compostage

Création des andains en 2022

2022	Répartition matières (en tonnes)				Date de mise en		N° LOT
	N°andain	D.V.	Biodéchets	TOTAL	FERMENTATION	MATURATION	
janvier	V2/041	71,98	57,88	129,86	10/01/2022	09/06/2022	11/21
	V1/040	70,04	62,60	132,64	19/01/2022	31/05/2022	
juin	V1/041	69,16	61,04	130,20	17/06/2022	12/12/2022	06/22
	V2/042	59,32	62,96	122,28	09/08/2022		
août	V3/042	68,48	53,84	122,32	26/08/2022		
septembre	V4/041	79,68	54,26	133,94	28/09/2022		
		418,66	352,58	771,24			

Répartition en pourcentage 54,28% 45,72%

Production et mise à disposition de compost

Entre 2021 et 2022, sur les 2 227,69 tonnes de matières mises à composter, à la fin du processus de compostage 1 331,30 tonnes ont été passées dans un crible rotatif.

Sur ces 1 331,30 tonnes de matières criblées :

- ▶ 996,82 tonnes de compost conforme à la norme NFU 44-051 (maille 0/20 mm) ont été produites : soit 73,32 % du total de produit criblé.
- ▶ Les 334,48 tonnes de refus de compostage (maille sup à 20 mm) ont été renvoyées à Provence Compost Sede Environnement pour être à nouveau injectées dans un cycle de compostage conforme à la norme NFU 44-095.

Lots criblés et production de compost entre 2021 et 2022

N° LOT	N°andain	RÉPARTITION MATIÈRES			Date criblage	PRODUCTION	
		D.V.	Biodéchets	TOTAL		Compost	REFUS
02/20	V4/037	72,40	66,78	139,18	avr-21	248,08	95,60
	V3/038	81,62	57,42	139,04			
	V2/038	86,70	46,24	132,94			
	V1/037	72,52	73,26	145,78			
10/20	V4/038	79,04	64,38	143,42	sept-21	250,68	103,30
	V1/038	97,83	42,58	140,41			
	V2/039	75,12	57,58	132,70			
	V3/039	78,22	56,56	134,78			
05/21	V4/039	74,32	68,68	143,00	avr-22	249,50	77,44
	V3/040	77,60	69,22	146,82			
	V2/040	77,36	73,18	150,54			
	V1/039	74,36	64,48	138,84			
11/21	V4/040	72,56	65,82	138,38	oct-22	248,56	58,14
	V3/041	72,54	66,82	139,36			
	V2/041	71,98	57,88	129,86			
	V1/040	70,04	62,60	132,64			
		1 234,21	993,48	2 227,69		996,82	334,48
		55,40%	44,60%			74,88%	25,12%
						1 331,30	

Récapitulatif de la production et comparaison n-1

	TONNAGE MATIÈRES MISES À COMPOSTER	PRODUCTION		
		Compost	REFUS	TOTAL production
En 2020	1 081,88	522,04	172,60	694,64
		75,15%	24,85%	
En 2021	1 108,25	498,76	198,90	697,66
		71,49%	28,51%	
En 2022	1 119,44	498,06	135,58	633,64
		78,60%	21,40%	

La baisse du pourcentage de compost produit et l'augmentation de celui du refus s'expliquent par des années de plus en plus sèches, ralentissant la dégradation des matières organiques pendant le processus de compostage.

Mise à disposition et commercialisation en 2022

L'intégralité du compost produit en 2022 a été distribuée comme tel

	TONNES	
Mise à disposition gratuite aux administrés + mairies	454,52	100,00%
Ventes privées effectuées par l'exploitant	0,00	0,00%
	454,52	

Détail sur la mise à disposition gratuite effectuée par le SMICTOM Rhône-Garrigues

Le SMICTOM Rhône-Garrigues met gratuitement du compost à la disposition de ses administrés 2 fois par an sur des lieux définis par les communes. Ce compost peut également être mis à disposition des services espaces verts des municipalités qui en font la demande. Un caisson est également installé dans les déchèteries de Les Angles, Sauveterre et Roquemaure. Les usagers peuvent en récupérer lors de dépôts de déchets verts.

En 2022, ce tonnage a représenté 454,52 tonnes (contre 435,92 en 2021).

2021 COMMUNES	TONNES DE COMPOST MISES À DISPOSITION GRATUITE				TOTAL
	Pour les administrés	En déchèteries	Pour les services municipaux	Autres (associations, événements...)	
ARAMON	19,10	10,62		9,44	39,16
DOMAZAN	9,40				9,40
ESTÉZARGUES	18,38				18,38
LES ANGLES	17,52	121,98	43,56		183,06
PUJAUT	17,60				17,60
ROCHFORD DU GARD	15,62		8,48		24,10
ROQUEMAURE	9,52	40,68			50,20
SAUVETERRE	29,04				29,04
SAZE	21,16				21,16
THÉZIERS	15,90				15,90
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	46,52				46,52
	219,76	173,28	52,04	9,44	454,52

Réception et Traitement des déchets organiques sur des exutoires extérieurs

Comme nous l'avons évoqué, les déchets verts collectés dans nos déchèteries sont transférés sur la plateforme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues et y sont broyés (5158,92 tonnes + 616,81 tonnes d'apports directs soit 5775,73 tonnes au total). 418,66 tonnes sont traitées sur site, additionnées de 352,58 tonnes de biodéchets. Les excédents issus des collectes de biodéchets, ainsi que les refus de compost sont transportés en caissons (40 m3) à la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement.

Depuis décembre 2021, les excédents issus du broyage des déchets verts sont valorisés en compostage à la ferme via l'intermédiaire de la société Microterra. En 2022, ce sont 5023,99 tonnes de broyats qui ont été livrés chez des agriculteurs locaux pour être compostées sur place.

	ÉVACUATIONS			
	PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT			MICROTERRA
	Réceptions provenant de la plateforme du SMICTOM			
	Broyat de D.V.	Biodéchets	Refus de compost	Broyat de D.V.
Tonnes	0,00	2 543,88	78,78	5 023,99
	7 646,65			



Au total, la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement a réceptionné en 2022 pour le compte du SMICTOM Rhône-Garrigues 2622,66 tonnes de matières qui ont été valorisées sous la norme NFU 44-095.

La forte diminution des tonnages transportés vers cet exutoire en 2022 est due à la mise en place de la filière de compostage à la ferme qui a permis de valoriser la totalité des excédents de broyat de déchets verts.

TOTAL : MATIÈRES TRANSPORTÉES À PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022
Matières issues des Sableyes	3 321,12	5 647,14	9 447,95	8 521,28	2 622,66
Déchets verts issus des déchèteries	3 976,89	2 656,24	-	57,80	-
Tonnes	7 298,01	8 303,38	9 447,95	8 579,08	2 622,66

Production totale de compost issue des déchets organiques collectés par le SMICTOM Rhône-Garrigues

Les refus de compostage expédiés vers la plateforme de compostage de Provence Compost Sede Environnement correspondent aux résidus des déchets verts qui n'ont pu être complètement dégradés lors du process de compostage de la plateforme de compostage du SMICTOM Rhône-Garrigues (maille de criblage supérieure à 20 mm).

Néanmoins, ils sont à nouveau valorisés sur l'autre plateforme de compostage.

			TONNES				
			2018	2019	2020	2021	2022
Compost produit par	Le SMICTOM	NFU 44-051	897,86	566,58	522,04	498,76	498,06
	Provence Compost Sede Environnement	NFU 44-095	4 378,81	4 982,03	5 668,77	5 147,45	1 573,60
	Microterra		-	-	-	37,10	3 014,39
			5 276,67	5 548,61	6 190,81	5 683,31	5 086,05

Pendant tout le processus de traitement et de compostage des déchets organiques, le volume total et la masse ne font que diminuer.

Cette décroissance est due à plusieurs facteurs :

- ▶ La diminution du volume par tassement au cours du temps et par fragmentation naturelle de la matière, en plus du broyage effectué sur la plateforme des Sableyes.
- ▶ La diminution de la masse totale à humidité constante par diminution de la masse de matière organique (dégradations accompagnées de pertes de carbone par départ du gaz carbonique et de composés volatiles). Parallèlement, l'élévation de température entraîne des pertes d'eau par évaporation. En moyenne, on estime que la perte de matière organique, varie entre 35 et 50 %. Les réductions augmentent avec le pouvoir fermentescible des déchets mis à composter.

Ceci explique la différence de 427,23 tonnes entre le total des déchets organiques entrants sur la plateforme des Sableyes (8845,12 tonnes) et le total des déchets traités sur site et transportés vers les divers exutoires (8417,89 tonnes), soit une perte de 4,83% rien que dans le traitement et le transport avant compostage.

La perte de matière en fin de processus de compostage sur les plateformes des Sableyes, de Provence Compost SEDE Environnement, et en compostage à la ferme s'élève donc au total à 42,50%.

2.7 LES DÉCHÈTERIES

Le SMICTOM Rhône-Garrigues met à disposition des usagers 4 déchèteries. L'exploitation de ces dernières a été confiée par marché public à la société Véolia. La présentation d'un badge d'accès est obligatoire.

2.7.1 Présentation générale

DÉCHÈTERIES	ADRESSE	OUVERTURE	HORAIRES	ACCÈS AUX PROFESSIONNELS
LES ANGLES	Ch. du Pigonelier Rond-point Centre commercial	du lundi au samedi inclus	8 h 30/11 h 45 14 h/17 h 15	Oui
ARAMON- DOMAZAN	Lieu-dit Beauvallon chemin de plaines			Oui
ROQUEMAURE	13 avenue de l'Aspre			Oui
SAUVETERRE	RD 980	lundi matin	8 h 30/11 h 45	Oui
	Après le hameau de four en direction d'Avignon	mercredi et samedi	8 h 30/11 h 45 14 h/17 h 15	

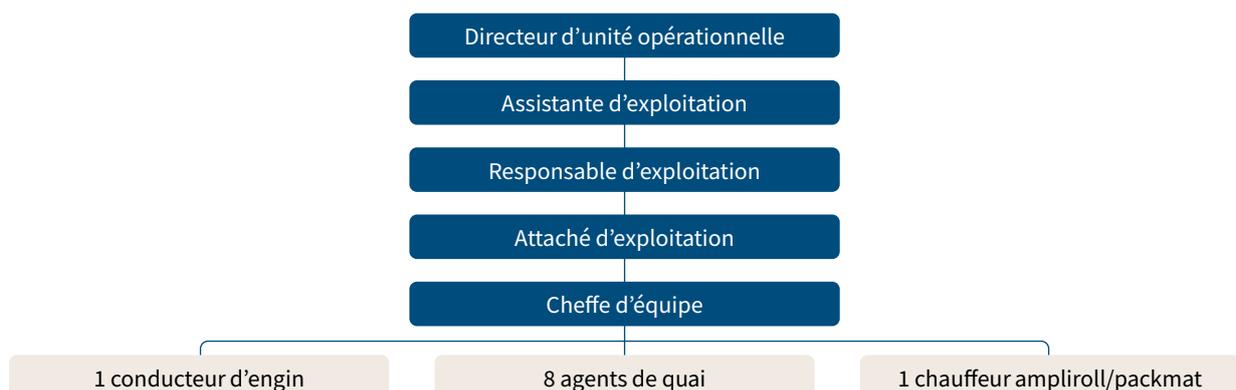
Règlementation

La déchèterie de LES ANGLES est exploitée depuis le 04 Mars 2005 et celle d'ARAMON depuis le 20 Octobre 2003. Les déchèteries de SAUVETERRE et de ROQUEMAURE sont exploitées depuis l'intégration de ces deux communes au territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues, respectivement en 2014 et 2017.

Un règlement intérieur a été mis en place et détaille notamment les conditions d'accès, à savoir :

- ▶ **Pour les particuliers domiciliés sur le territoire du SMICTOM Rhône-Garrigues** : Faire établir un badge d'accès au siège du SMICTOM Rhône-Garrigues sur présentation d'un justificatif de domicile et pièce d'identité. Les dépôts gratuits sont limités à 18 passages par an de 3m³ maximum chacun.
- ▶ **Pour les particuliers utilisant des véhicules professionnels** : le SMICTOM Rhône-Garrigues délivre au cas par cas des autorisations de dépôts après que les personnes aient signé une attestation sur l'honneur (s'il s'agit d'un véhicule de prêt, de location, de société).
- ▶ **Pour les professionnels** : faire établir un badge d'accès au SMICTOM Rhône-Garrigues sur présentation d'un relevé Kbis, avec numéro SIRET ou d'un justificatif de la chambre des métiers. Les déchets professionnels acceptés sont les gravats, le bois, les encombrants, les déchets verts, le plâtre, les cartons et la ferraille. Les dépôts sont payants dès le 1^{er} m³ au tarif de 35 €/m³ pour les professionnels du territoire et de 45 €/m³ pour les professionnels hors territoire. À noter que les déchets verts sont au tarif de 15 €/m³ si le dépôt est effectué directement sur l'Unité de Transfert et de Compostage à côté du siège du SMICTOM Rhône-Garrigues. Les tickets sont à prendre au SMICTOM exclusivement (par chèque à l'ordre du SMICTOM Rhône-Garrigues ou carte bleue).
- ▶ **Cas particuliers des personnes en chèque emploi-service** : les dépôts sont gratuits, mais au préalable les personnes doivent transmettre par courrier un document précisant les noms et adresses de leurs clients + le type de déchets, le volume ainsi que la fréquence afin qu'un badge leur soit délivré par le SMICTOM.

Organigramme des déchèteries



Soit un total de 15 personnes dédiées à notre contrat Déchèterie.

Déchets acceptés en déchèteries



Déchets acceptés uniquement en déchèterie de Les Angles :

- ▶ Huile friture
- ▶ Plâtre
- ▶ Amiante sur RDV
- ▶ Béton cellulaire

Déchets refusés



- ▶ Pneumatiques
- ▶ Produits radioactifs ou explosifs
- ▶ Ordures ménagères
- ▶ Bouteilles de gaz
- ▶ Déchets d'activités de soins à risques infectieux
- ▶ Cadavres d'animaux
- ▶ Cuve fioul non dégazée

2.7.2 Les tonnages collectés en déchèteries en 2022

Tonnages 2022	DÉCHÈTERIES				CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX						PLATE-FORME COMPOST SABLEYES	TOTAL GÉNÉRAL 2022		
	ARAMON	LES ANGLÉS	SAUVETERRE	ROQUEMAURE	VLA	PUJAUT	ARAMON	RDG	LA	ROQUEMAURE			SAUVETERRE	
Encombrants incin.	312,52	820,24	62,46	249,92		16,30	72,62		20,62	34,18				1 588,86
Encombrants non incin.	178,58	491,60	120,52	169,60	8,64	1,60	42,42	82,74	122,56	123,30		60,42		1 401,98
Cartons	92,55	246,98	40,19	69,33	7,50	0,84	0,94			4,56				462,88
Ferraille	109,32	434,80	40,36	57,38										641,86
Déchets verts	601,20	3 814,15	250,67	400,78		3,50	0,00	11,58		77,04				5 158,92
Gravats	729,55	5 099,10	214,90	591,65	5,60				38,60					6 679,40
Plâtre		239,22												239,22
Bois	368,44	1 329,97	131,14	324,05										2 153,60
Souches		273,01								25,05				298,06
Films plastiques agri.			0,00	3,00										3,00
Amiante		8,74												8,74
DMS	24,79	69,85	12,17	24,51										131,33
Néons - Ampoules		0,00	1,07	0,16										1,23
DEEE		406,59		50,33										456,92
TOTAL 2021	2 416,95	13 234,25	873,47	1 940,71	21,74	22,24	115,98	94,32	181,78	264,13	0,00	60,42		19 226,00
TOTAL 2020	2 798,99	16 145,24	2 022,09	2 480,27	201,39	16,26	150,20	106,12	188,59	258,09	8,88	4,96		24 381,09
Évolution tonnage en 2021	-382,04	-2 910,99	-1 148,62	-539,56	-179,65	5,98	-34,22	-11,80	-6,81	6,04	-8,88	55,46		-5 155,09
	-13,65%	-18,03%	-56,80%	-21,75%	-89,20%	36,75%	-22,78%	-11,12%	-3,61%	2,34%	-100,00%	1118,15%		-21,14%

Nous notons une très forte diminution des tonnages de 21,14%, majoritairement ciblés sur les déchets des filières professionnelles. Cette réduction est le résultat de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire et de la politique de réduction des déchets du SMICTOM.

Les tendances : évolutions de l'ensemble des tonnages collectés et des ratios à l'habitant

	2019		2020		2021		2022		Évolution ratio à l'habitant entre 2021 et 2022		Évolution ratio à l'habitant entre 2010 et 2022	
	TONNES	Kg/Hab.	TONNES	Kg/Hab.	TONNES	Kg/Hab.	TONNES	Kg/Hab.				
Cartons	463,53	9,20	436,34	8,86	491,12	9,97	462,88	9,27	-7,06%	↘	6,92%	↗
Ferraille	831,61	16,50	888,25	18,03	859,36	17,44	641,86	12,85	-26,35%	↘	-21,58%	↘
Encombrants non incinérables	1 931,25	38,31	1 537,75	31,21	1 529,43	31,05	1 401,98	28,06	-9,60%	↘	-49,60%	↘
Encombrants incinérables	1 588,56	31,51	1 950,40	39,59	2 336,78	47,43	1 588,86	31,80	-32,95%	↘	4,29%	↗
Déchets verts	6 087,30	120,76	6 169,06	125,22	6 454,02	131,01	5 158,92	103,27	-21,18%	↘	-8,44%	↘
Plâtre	210,79	4,18	121,68	2,47	112,74	2,29	239,22	4,79	109,24%	↗		
Bois + souches	2 746,76	54,49	2 816,71	57,18	3 077,64	62,47	2 451,66	49,08	-21,44%	↘	59,36%	↗
SOUS TOTAL 1	13 859,80	274,96	13 920,19	282,56	14 861,09	301,66	11 945,38	239,11	-20,73%	↘	-6,16%	↘
Gravats	7 984,54	158,40	7 573,31	153,73	8 797,70	178,58	6 679,40	133,70	-25,13%	↘	-34,14%	↘
SOUS TOTAL 2	21 844,34	433,36	21 493,50	436,29	23 658,79	480,25	18 624,78	372,82	-22,37%	↘	-18,57%	↘
Amiante					4,89	0,10	8,74	0,17	76,25%	↗		
DEEE	512,00	10,16	530,90	10,78	535,91	10,88	456,92	9,15	-15,92%	↘	500,57%	↗
Néons-ampoules	0,91	0,02	1,10	0,02	1,00	0,02	1,23	0,02	21,10%	↗		
DMS	148,15	2,94	145,59	2,96	162,86	3,31	131,33	2,63	-20,48%	↘	134,80%	↗
Films plastiques agricoles	3,26	0,06	25,78	0,52	17,64	0,36	3,00	0,06	-83,23%	↘		
SOUS TOTAL DS	664,32	13,18	703,37	14,28	722,30	14,56	601,22	11,86	-18,56%	↘	348,81%	↗
TOTAL GÉNÉRAL	22 508,66	446,54	22 196,87	450,57	24 381,09	494,81	19 226,00	384,68	-22,26%	↘	-16,46%	↘

La tendance de diminution générales des tonnages se confirme dans ce détail flux par flux. L'augmentation des tonnages de plâtre est due à la séparation complète de ce flux de celui des gravats. Concernant l'amiante, ce service destiné aux particuliers ayant été mis en place en septembre 2021, nous n'avons par encore une vue sur les quantités d'une année complète.



Zoom sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

VOTRE BILAN 2022

Votre contribution à la collecte en 2022

Votre 1^{ère} collecte date du : **28/01/2009**

	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	Progression des flux 2021/2022	nombre d'objets 2022
GEM HF	198,1	178,6	-9,8%	3 380
GEM F	93,1	78,9	-15,2%	1 492
ÉCRANS	38,2	29,7	-22,2%	2 161
PAM	206,6	169,7	-17,9%	90 502
LAMPES	1,0	1,3	+36,5%	14 978
TOTAL	536,9	458,3	-14,6%	112 513



Vous avez collecté
en 2022



97 535
appareils



14 978
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail <https://portail.ecosystem.eco/fr/login> rubrique "indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2022

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **49 264**

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	7,3	2,0	0,7	10,0
Votre région affiche une performance de :	7,3	1,9	2,5	11,7
Au niveau national, la performance est de :	6,4	1,9	3,7	12,0

La performance ⁽¹⁾
de votre collectivité est :

9,3 kg
d'appareils/
hab/an

0,3
lampes/
hab/an

*Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2022).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

*** ESS et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2022/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata temporis.

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2021	Performance 2022
Rural (< 70 hab/km ²)	11,05 kg/ha/an	10,26 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,71 kg/ha/an	7,11 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	3,05 kg/ha/an	2,77 kg/ha/an

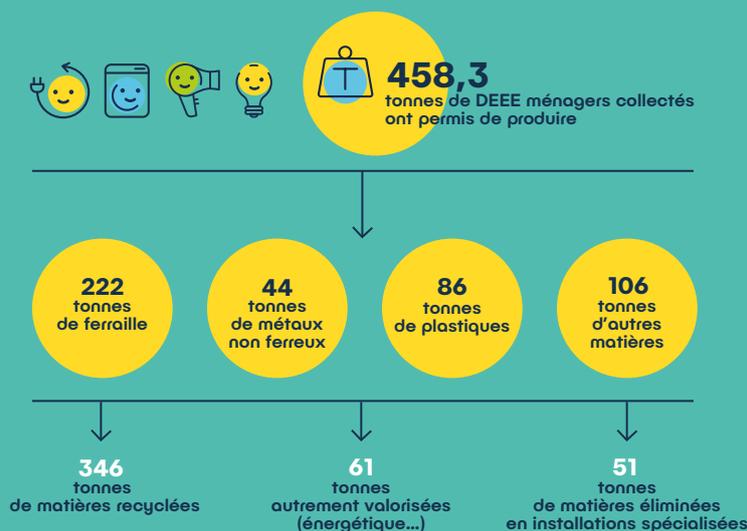
Vous
collectivité
fait partie
du milieu :
semi-urbain

Données extraites du rapport annuel 2022 remis par Ecosystem

VOTRE BILAN 2022 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés, sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de cette valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles :



Le bilan environnemental

ecosystem évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain afin d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.

Plus de détails sur le Bilan environnemental : <https://decouvrir.ecosystem.eco/bilan-environnemental>

Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



3 263 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **8 131** équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minerais...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



1 291 222 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **280** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)

Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Votre collecte a permis :**



Destruction de la couche d'ozone

d'éliminer l'équivalent de **159** kg de gaz responsables de la destruction de la couche d'ozone (CFC-11 équivalent).



Pics de pollution à l'ozone

d'éviter des émissions de molécules responsables des pics de pollution à l'ozone, équivalentes à celles rejetées par **3 058** voitures pendant un an.

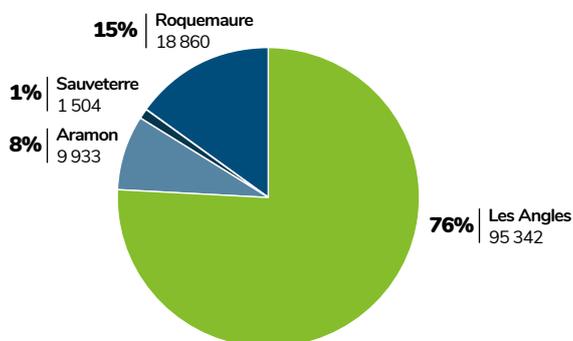


Acidification des sols et des eaux

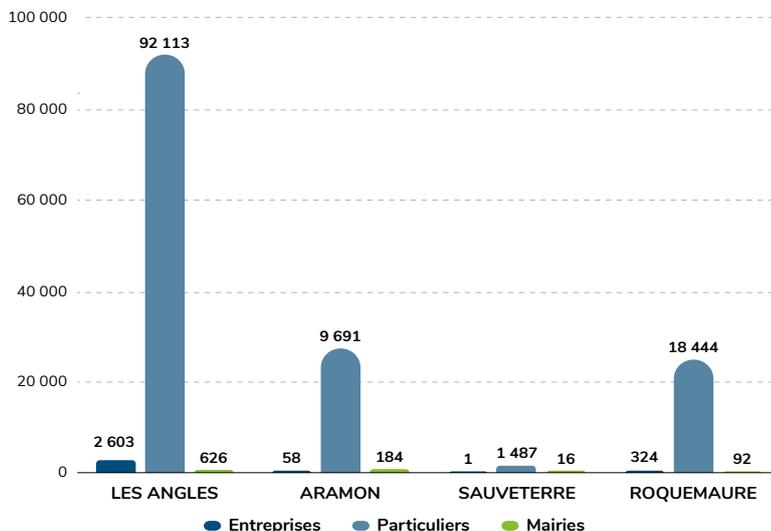
d'éviter des émissions de molécules qui auraient généré l'équivalent d'un an de pluies acides sur une surface de **451 562** m².

2.7.4 Fréquentation des déchèteries en nombre de visites

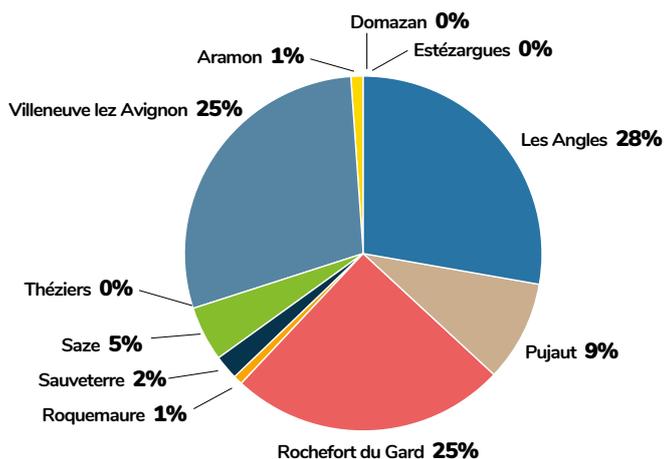
Fréquentation des déchèteries en 2022



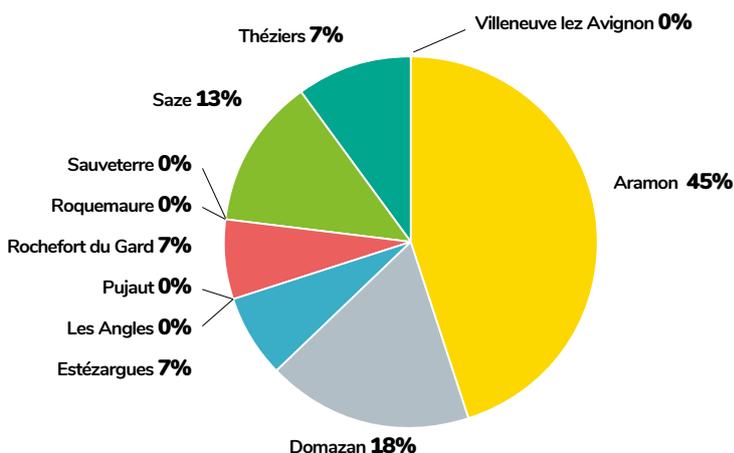
Fréquentation des déchèteries par type d'apporteurs en 2022



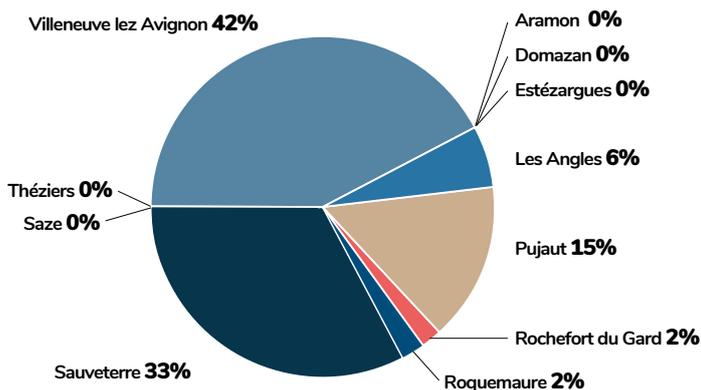
Répartition des apporteurs sur la déchèterie de Les Angles par commune d'origine en 2022



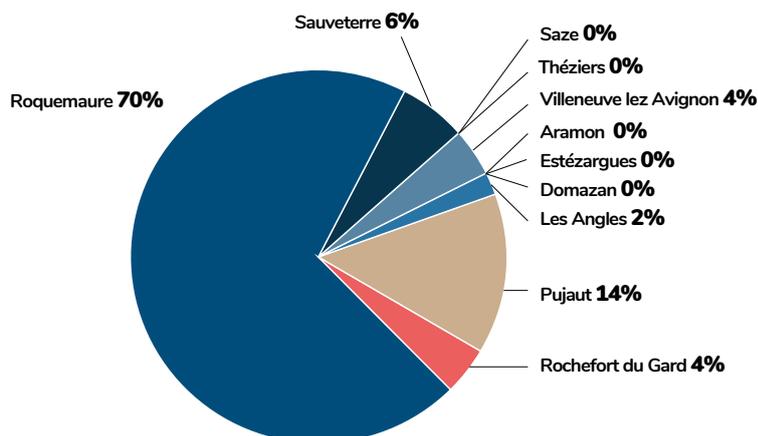
Répartition des apporteurs sur la déchèterie d'Aramon par commune d'origine en 2022



Répartition des apporteurs sur la déchèterie de Sauveterre par commune d'origine en 2022

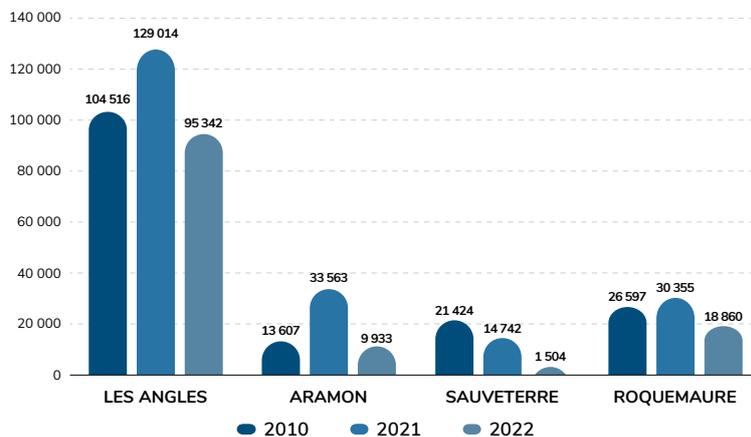


Répartition des apporteurs sur la déchèterie de Roquemaure par commune d'origine en 2022

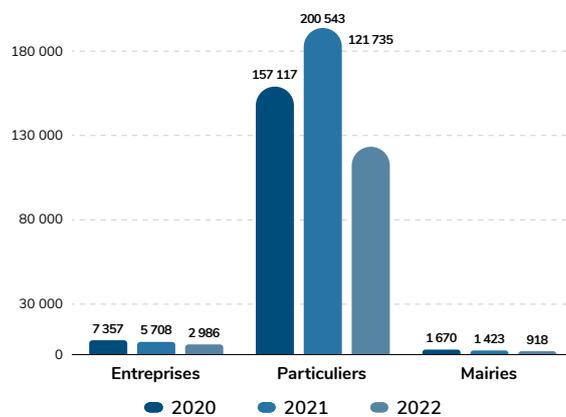


Récapitulatif des visites et comparaison

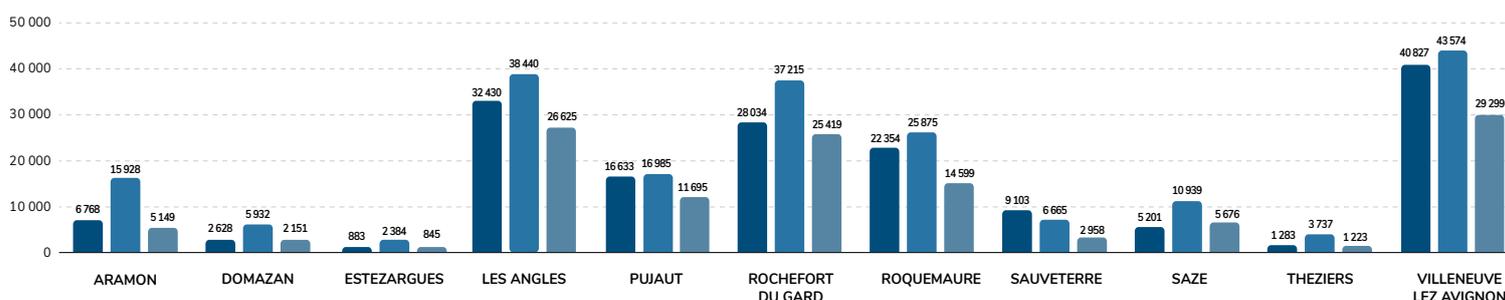
Évolution de la fréquentation par déchèterie



Évolution de la fréquentation par type d'apporteurs



Évolution de la fréquentation des déchèteries par commune d'origine des apporteurs



2.7.5 Détails logistiques - Exploitation

- ▶ Nombre de Km effectués (rotations bennes / transport) : 104 063 Km
- ▶ Litres de gasoil consommés : 46 076 litres
- ▶ Nombre d'heures travaillées : 25 560 heures
 - 5 agents dont 1 conducteur d'engin sur la déchèterie de Les Angles
 - 1 agent sur la déchèterie d'Aramon + 1 agent le mercredi et le samedi
 - 1 agent sur la déchèterie de Sauveterre + 1 agent le mercredi et le samedi
 - 1 agent sur la déchèterie de Roquemaure + 1 agent le mercredi et le samedi
 - 2 chauffeurs ampliroll/packmat

Nombre de rotations en caissons

FLUX	NOMBRE DE ROTATIONS												TOTAL 2022	TOTAL 2021	Évolution du nombre de rotations par flux en 2022	
	DÉCHÈTERIES				CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX											
	ARAMON	LES ANGLÉS	SAUVETERRE	ROQUEMAURE	VILLENEUVE LEZ A.	PUJAUT	ARAMON	ROCHEFORT DU G.	LES ANGLÉS	ROQUEMAURE	SAUVETERRE					
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	72	153	18	61	-	7	32	-	22	31	-	396	464	-68,00	-14,66%	
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	34	87	30	37	2	1	7	15	25	41	-	279	354	-75,00	-21,19%	
CARTONS	41	70	19	29	12	3	2	-	-	17		193	217	-24,00	-11,06%	
GRAVATS	91	556	28	74	1				5	-		755	986	-231,00	-23,43%	
PLÂTRE		34										34	15	19,00	126,67%	
FER	19	83	8	11								121	184	-63,00	-34,24%	
DÉCHETS VERTS - SABLEYES	109	784	61	88	-			7		13	-	1 062	1 175	-113,00	-9,62%	
DÉCHETS VERTS - SEDE	-	-	-	-								-	10	-10,00		
BOIS	66	270	27	64								427	509	-82,00	-16,11%	
SOUCHES	-	31	-	-	-					3		34	52	-18,00	-34,62%	
AMIANTE		8										8	4	4,00	100,00%	
DMS	97	248	67	173								585	755	-170,00	-22,52%	
TOTAL 2022	529	2 324	258	537	15	11	41	22	52	105	-	3 894	4 725	-831,00	-17,59%	
TOTAL 2021	514	2220	660	545	33	22	28	19	56	125	17	4 239				
Évolution du nombre de rotations par site en 2022	15,00	104,00	-402,00	-8,00	-18,00	-11,00	13,00	3,00	-4,00	-20,00	-17,00	-345,00				
	2,92%	4,68%	-60,91%	-1,47%	-54,55%	-50,00%	46,43%	15,79%	-7,14%	-16,00%	-100,00%	-8,14%				

En
2022
nous
constatons

- ▶ Une forte diminution générale des rotations, excepté sur les flux amiante et plâtre comme abordé précédemment.

3 LE BILAN MATIÈRE

Pour chaque flux de déchets récupérés, plusieurs filières de traitement et de valorisation se succèdent.

	MATÉRIAUX	TRANSPORT	MODE DE TRAITEMENT	TYPES ET LIEUX DE VALORISATIONS
P.A.P	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	Unité de valorisation énergétique SUEZ RV ÉNERGIE à Vedène (84)	Incinération avec valorisation énergétique + matière Détournement vers site d'enfouissement	Énergétique avec production d'électricité Matières : Acier récupéré sur Mâchefers
				Matière : Aluminium récupéré sur Mâchefers
				Matière : Mâchefers Pas de valorisation REFIOM (Cendres) enfouis en CSDU Classe 1
P.A.P	EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES	Centre de tri SUEZ RV ÉNERGIE à Vedène (84)	Tri et mise en balles	Énergétique : Refus de tri incinération à Novergie
				Matière : Sites de recyclages désignés par contrat CITEO pour les matériaux suivants : plastiques + cartons + briques + aluminium + acier + films PE + 1,02
P.A.V	BIODÉCHETS	Plate-forme compostage SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES (30)	Broyage puis compostage	Organique Compostage au SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES
				Organique Compostage à PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT - Tarascon
				Matières en papèteries
P.A.V	PAPIERS	Sté PAPREC MÉDITERRANÉE (30)	Tri et mise en balles	Énergétique Refus de tri incinération avec valorisation énergétique
	VERRE	Sté VIAL à Vergèze (30)	Tri et recyclage	Matière : recyclage du verre (Verrerie du Languedoc)
	TEXTILES	Le Relais à Avignon (84)	Tri et recyclage	Réemploi, revente, réparations, chiffonnage
DÉCHÈTERIES	ENCOMBRANTS INCINÉRABLES	Unité de valorisation énergétique Évolia à Nîmes (30)		Incinération avec valorisation énergétique + matière
	ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	Centre d'enfouissement de Véolia à Espira D'Agly (66)		Sans valorisation
	CARTONS	Société PAPREC - Pujaut (30)		Recyclage en papèteries
		Centre de tri Véolia - Vedène (84)		
	GRAVATS	Ets de BTP - Lafarge à Tavel (30)		Réemploi en matériaux de travaux publics
	PLÂTRE	Société SINIAT à Avignon (84)		Recyclage en plâtre
	FERRAILLE	Société GDE à Sorgues (84) et ROSSI à Monteux (84)		Recyclage en aciéries
	VÉGÉTAUX	Plate-forme compostage SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES		Compostage au SMICTOM RHÔNE-GARRIGUES
				Compostage à PROVENCE COMPOST SEDE ENVIRONNEMENT Compostage à la ferme - MICRO TERRA
	BOIS	Ecopôle SUEZ - Entraigues sur la Sorgues (84)		Recyclage par broyage puis fabrication de panneaux à particules
		Valfibois - Sorgues (84)		
	SOUCHES	Plate-forme de compostage Sede - Tarascon (13)		Broyage puis compostage
	PILES et BATTERIES	Screlec		Dépollution et valorisation
	HUILES DE VIDANGE	SPUR		Valorisation dans centres agréés
DÉCHETS TOXIQUES (DMS)	SPUR		Après dépollution et en fonction des déchets : récupération de matière (plomb), incinération, neutralisation	
DEEE	Ecosystem		Réemploi, réutilisation en pièces, recyclage, valorisation énergétique	

Résultats généraux avec et hors gravats/DEEE/DMS

2 022	AVEC GRAVATS/DEEE/DMS			HORS GRAVATS/DEEE/DMS		
	TONNES	%		TONNES	%	
Valorisation Matières		14 435	39%	9 191	29%	87%
Valorisation Organique	8 845	24%		8 845	28%	
Valorisation Énergétique	9 563	26%		9 370	30%	
Enfouissement (sans valorisation)	4 159	11%		4 100	13%	
	37 003			31 506		

2 021	AVEC GRAVATS/DEEE/DMS			HORS GRAVATS/DEEE/DMS		
	TONNES	%		TONNES	%	
Valorisation Matières	17 429	41%	91,67%	10131	29%	90%
Valorisation Organique	10 152	24%		10152	29%	
Valorisation Énergétique	11 382	27%		11150	32%	
Enfouissement (sans valorisation)	3 539	8%		3470	10%	
	42 502			34903		

Malgré les détournements vers le centre d'enfouissement dus aux arrêts techniques de l'incinérateur, les taux de valorisation restent performants.



Schéma global de gestion des déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues

COLLECTES PAP		APPORTS DIRECTS SABLEYES		DÉCHÈTERIES		PAV	
O.M.R	E.M.R	BIODECHETS	O.M.R	DÉCHETS VERTS	AUTRES	JRM	VERRE
9714	1987	3069	372	617	5159	485	1875
14770		989		19226	2359		
194	40	61	7	12	385	10	38
kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an	
TRAITEMENTS : TONNES TRAITÉES							
SITE DE VEDÈNE		PLATE-FORME SABLEYES + EXUTOIRES		DÉCHÈTERIES		CENTRES DE TRI	
INCINÉRATEUR-SUEZ RV ÉNERGIE	CENTRE DE TRI - SUEZ RV ÉNERGIE*	BIODECHETS	DÉCHETS VERTS	CENTRES DE TRI / AUTRES SITES		"PAPREC**"	Verrerie Languedoc
O.M.R	Refus de tri (E.M.R + J.R.M)			O.M.R (suite arrêt technique incinérateur)			
7260	522	3069	5776	2698	14067	476	1875
7781							
kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an	
TONNES VALORISÉES							
ISSUES DE L'INCINÉRATION		ISSUES DU CENTRE DE TRI DES E.M.F		PLATE-FORME COMPOSTAGE + EXUTOIRES		ISSUES DES DÉCHÈTERIES (hors déchets verts)	
Valorisation matières issus des mâchefers		Valorisation matières		Valorisation organique		sans valorisation (déchets + OMR)	
Produits	1830	5,02 Emballages Papier Carton	491	Cartons 1-04	463	Valorisation énergétique	
Alu extrait	31	5,03 Briques alimentaires	24	Ferraille	642	encombrants incinérables + DMS	
Acier extrait	162	Plastiques	308	Gravats + Platre	6919		
Valorisation énergétique		Aluminium	15	Bois + Souches	2452		
Électricité MWh		Acier	89	DEEE + Divers	349		
Produite	4257	Films PE	0	TOTAL	10824		
kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an		kg/hab./an	
40		25		177		38	
		25		177		38	

* sans les refus

4 LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

L'ensemble des prestations liées à l'exercice des compétences du SMICTOM Rhône-Garrigues est confiée, par marchés publics, à des prestataires privés.

	SOCIÉTÉ TITULAIRE	DÉBUT DU CONTRAT	FIN DU CONTRAT	RECONDUCTION
COLLECTES DES DÉCHETS : O.M.R + E.M.R + Biodéchets	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2018	31/12/2023	
COLLECTES - TRANSPORTS - TRAITEMENT Verre + Papiers	VIAL - VERGÈZE	01/01/2018	31/12/2023	2 x 1 an (jusqu'au 31 décembre 2025)
TRANSFERTS O.M.R + E.M.R + Biodéchets	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2018	31/12/2023	
TRANSPORTS O.M.R + E.M.R + Biodéchets	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2018	31/12/2023	
TRI-CONDITIONNEMENT : Matériaux issus de la collecte sélective en PAP des E.M.R (lot 2)	SUEZ	01/01/2016	31/12/2021	1 x 1 an (jusqu'au 31 décembre 2022)
TRI-CONDITIONNEMENT Matériaux issus de la collecte sélective en PAV des Papiers (lot 1)	PAPREC Méditerranée	01/06/2022	31/05/2025	2 x 1 an (jusqu'au 31 Mai 2027)
TRAITEMENT PAR INCINÉRATION : O.M.R + Refus de tri des E.M.R	SUEZ	01/01/2016	31/12/2021	1 x 1 an (jusqu'au 31 décembre 2022)
TRAITEMENT PAR COMPOSTAGE Biodéchets + Déchets verts	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2018	31/12/2023	2 x 1 an (jusqu'au 31 décembre 2025)
ENLEVEMENT ET VALORISATION DES DECHETS VERTS	MICRO TERRA	01/01/2022	31/12/2022	2 X 1 an (jusqu'au 31 décembre 2024)
DÉCHÈTERIES	VÉOLIA PROPRETÉ AVIGNON	01/01/2017	31/12/2022	
CONTENEURISATION (Lot 1 / bacs et gestion informatique)	SULO	01/01/2022	31/12/2025	
CONTENEURISATION (Lot 2 / sacs)	PTL	01/01/2022	31/12/2025	
CONTENEURISATION (Lot 3 / composteurs)	La FABRIQUE DES GAVOTTES	01/01/2022	31/12/2025	
CONTENEURISATION (Lot 5 / Colonnes Enterrées)	SULO	01/01/2022	31/12/2025	

4.2 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE

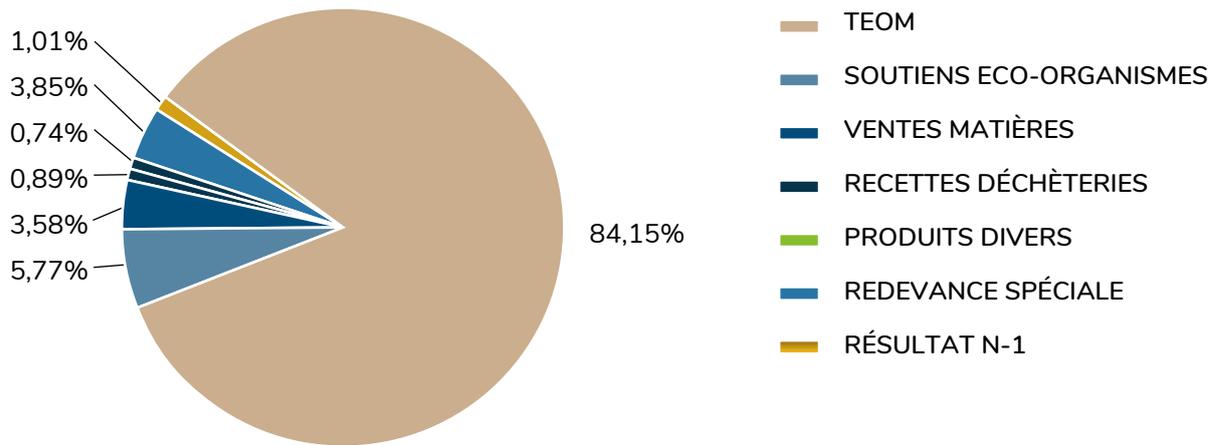
4.2.1 Le Fonctionnement en euros TTC (sur la base du compte administratif 2022)

Les tendances sont calculées en comparaison des € à l'habitant.

Les Recettes

	2020			2021			2022			Tendance N-1
	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.	MONTANT	%	€/ Hab.	
TEOM	9 398 616 €	89,35%	190,8	9 721 473 €	67,90%	197,3	10 171 996 €	84,16%	203,6	↗
SOUTIENS ECO-ORGANISMES	395 502 €	3,76%	8,0	900 355 €	6,29%	18,3	697 530 €	5,77%	14,0	↘
VENTES MATIERES	202 590 €	1,93%	4,1	351 559 €	2,46%	7,1	432 930 €	3,58%	8,7	↗
RECETTES DÉCHÈTERIES	58 155 €	0,55%	1,2	83 470 €	0,58%	1,7	107 433 €	0,89%	2,2	↗
PRODUITS DIVERS	153 434 €	1,46%	3,1	2 800 964 €	19,56%	56,9	89 820 €	0,74%	1,8	↘
REDEVANCE SPÉCIALE	240 950 €	2,29%	4,9	460 129 €	3,21%	9,3	464 989 €	3,85%	9,3	=
RÉSULTAT N-1	69 922 €	0,66%	1,4	0 €	0,00%	0,0	122 569 €	1,01%	2,5	↗
TOTAL	10 519 168 €		213,5	14 317 950 €		290,6	12 087 266 €		242,1	↘

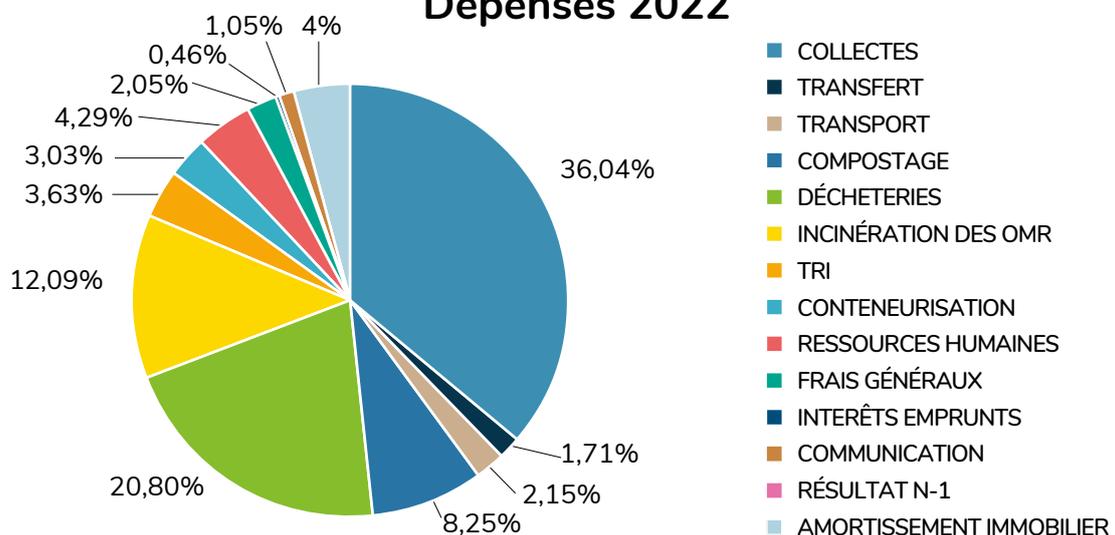
Recettes 2022



Les Dépenses

	2021				2022				Tendance N-1
	MONTANT	%	€ / Hab.	COÛT À LA TONNE	MONTANT	%	€ / Hab.	COÛT À LA TONNE	
COLLECTES	4 676 058 €	32,94%	94,92 €	262,88 €	3 810 750 €	36,04%	76,30 €	222,47 €	↘
TRANSFERT	205 267 €	1,45%	4,17 €	9,23 €	181 209 €	1,71%	3,60 €	7,79 €	↘
TRANSPORT	266 674 €	1,88%	5,41 €	12,87 €	227 495 €	2,15%	4,60 €	10,39 €	↘
COMPOSTAGE	1 421 612 €	10,01%	28,86 €	144,36 €	872 265 €	8,25%	17,50 €	98,62 €	↘
DÉCHÈTERIES	3 048 408 €	21,47%	61,88 €	125,06 €	2 199 535 €	20,80%	44,00 €	114,40 €	↘
INCINÉRATION DES OMR	1 500 993 €	10,57%	30,47 €	140,06 €	1 278 940 €	12,09%	25,60 €	126,82 €	↘
TRI	366 923 €	2,58%	7,45 €	191,74 €	383 967 €	3,63%	7,70 €	193,24 €	↗
CONTENEURISATION	712 343 €	5,02%	14,46 €		319 898 €	3,03%	6,40 €		↘
RESSOURCES HUMAINES	450 607 €	3,17%	9,15 €		454 000 €	4,29%	9,10 €		
FRAIS GÉNÉRAUX	180 382 €	1,27%	3,66 €		216 484 €	2,05%	4,30 €		↗
INTERÊTS EMPRUNTS	60 533 €	0,43%	1,23 €		49 062 €	0,46%	1,00 €		↘
COMMUNICATION	34 890 €	0,25%	1,60 €		110 656 €	1,05%	2,20 €		↗
RÉSULTAT N-1	302 938 €	2,13%	6,15 €		0 €	0,00%	0,00 €		↘
AMORTISSEMENT IMMOBILIER	967 751 €	6,82%	19,64 €		470 153 €	4,45%	9,40 €		↘
TOTAL	14 195 379 €		289,04 €		10 574 413 €		211,70 €		↘

Dépenses 2022



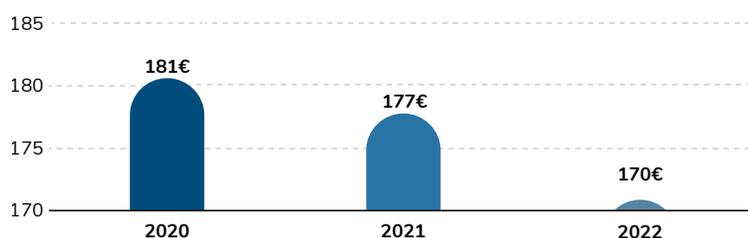
Les coûts à la tonne collectée, transférée, transportée, triée et valorisée

Pour l'ensemble des déchets produits par les habitants du SMICTOM Rhône-Garrigues en 2022 : soit 37 334 tonnes

- Le coût à la tonne collectée, transférée, transportée, triée et valorisée ainsi que tous les frais de structure et de communication du SMICTOM est de 250 €.

	2018			2019			2020			2021			2022		
	DÉPENSES	€/ Hab.	€/ TONNE												
PORTE A PORTE															
O.M.R															
E.M.R															
F.F.O.M Encombrants	3 597 277 €	72,32	244,34 €	4 039 842 €	80,14	281,17 €	4 227 251 €	85,81	276,75 €	4 561 121 €	92,59	314,20 €	3 695 153 €	73,97	250,20 €
POINT APPORT VOLONTAIRE															
Verre	71 655 €	1,44 €	41,73 €	75 973 €	1,51 €	43,41 €	80 095 €	1,63 €	42,80 €	89 251 €	1,81 €	52,52 €	90 200 €	1,81 €	48,12 €
Papiers	35 068 €	0,70 €	46,15 €	33 701 €	0,67 €	47,21 €	27 046 €	0,55 €	48,23 €	25 687 €	0,52 €	32,08 €	25 397 €	0,51 €	52,53 €

Coût Aidé en € HT / hab.



SMICTOM Rhône-Garrigues			
ÉVOLUTION COUT AIDE EN EUROS HT PAR HABITANTS ENTRE 2020 ET 2022			
Années	2020	2021	2022
Population en hab.	49 264	49 264	49 957
Coût Aidé en € HT / hab.	181 €	177 €	170 €

L'exercice
2022
fait apparaître

Un excédent
de fonctionnement de
1 390 283,98 €

Un déficit
d'investissement de
93 334,21 €

Consolidé à **1 512 853,43€**
en raison du résultat reporté de 2021

Consolidé à **750 588,65 €**
grâce au résultat reporté de 2021

Le résultat global des deux sections confondues s'élève à **2 263 442,08 €**
contre **966 492,31 €** en 2021.

FONCTIONNEMENT					INVESTISSEMENT				
DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS			DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS		
		2022	REPORTÉ 2021	DE CLÔTURE			2022	REPORTÉ 2021	DE CLÔTURE
10 574 412.99	11 964 696.97	1 390 283.98	122 569.45	1 512 853.43	636 480.96	543 146.75	-93 334.21	843 922.86	750 588.65

4.2.2 L'investissement en Euro TTC

Les recettes

	49264			49957		
	2021			2022		
	MONTANT	%	€ / Hab.	MONTANT	%	€ / Hab.
F.C.T.V.A	31 558 €	2,12%	0,64 €	72 994 €	5,26%	1,46 €
EMPRUNTS	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
RÉSULTAT N-1	1 016 735 €	68,20%	20,64 €	843 923 €	60,84%	16,89 €
AMT DES IMMOBILISATIONS	442 451 €	29,68%	8,98 €	470 153 €	33,90%	9,41 €
AVANCE VERSÉE SUR COMMANDE D'IMMOBILISATION	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	1 490 744 €		30,26 €	1 387 070 €		27,77 €

Les dépenses

	49264			49957		
	2021			2022		
	MONTANT	%	€ / Hab.	MONTANT	%	€ / Hab.
CAPITAL EMPRUNTS	151 440 €	23,41%	3,07 €	152 753 €	24,00%	3,06 €
ÉTUDES	19 884 €	3,07%	0,40 €	0 €	0,00%	0,00 €
LOGICIELS INFORMATIQUES	13 266 €	2,05%	0,27 €	16 799 €	2,64%	0,34 €
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE VÉHICULES	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
ACHATS DE BACS / COLONNES ENTERRÉES	137 969 €	21,33%	2,80 €	314 322 €	49,38%	6,29 €
TRAVAUX	0 €	0,00%	0,00 €	0 €	0,00%	0,00 €
VOIRIE	323 430 €	50,00%	6,57 €	143 330 €	22,52%	2,87 €
MOBILIER	832 €	0,13%	0,02 €	9 277 €	1,46%	0,19 €
TOTAL	646 821 €		13,13 €	636 481 €		12,74 €

ANNEXE

Principaux textes qui règlementent les déchets ménagers

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est rédigé conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il présente les différents indicateurs techniques et financiers du service déchets du SMICTOM Rhône-Garrigues tels que prescrits par le décret n°2000-104 du 11 mai 2000, relatifs à la collecte des déchets et au traitement modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport répond à l'objectif de renforcement de la transparence et de l'information dans la gestion de ce service (introduit par l'article R22224-27 du CGCT).

2015 Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

La loi NOTRe étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets par la définition d'un plan régional unique (art. 5). Elle prévoit la création d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets, et d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants (sauf exception) pour leur constitution.

Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Le titre IV intitulé « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire: de la conception des produits à leur recyclage » vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. La loi renforce les objectifs pour la gestion des déchets, notamment:

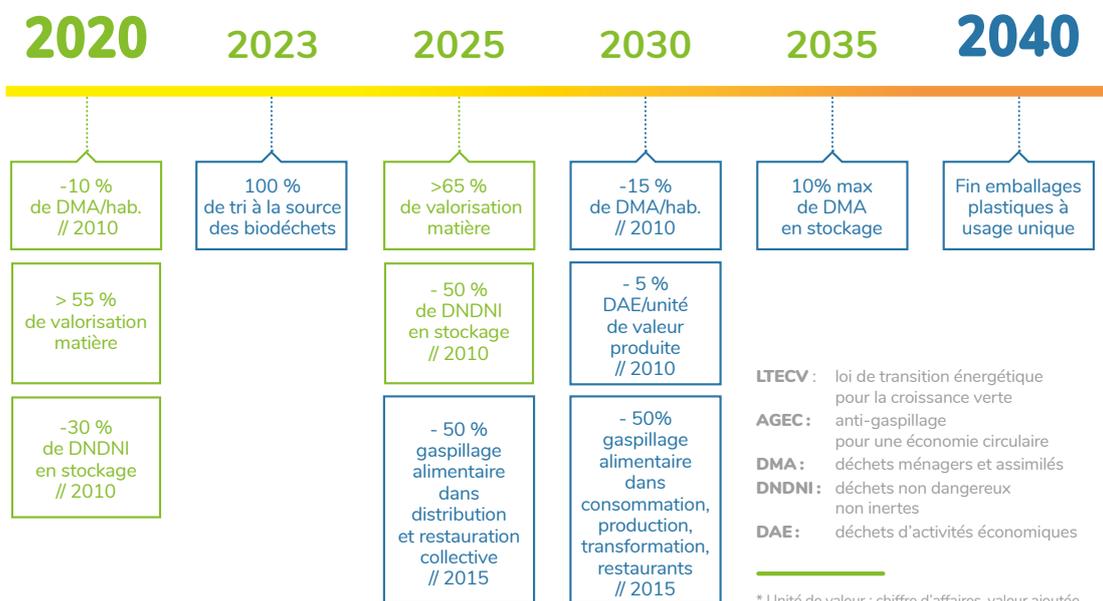
- Réduction de 10 % des DMA produits par habitant entre 2010 et 2020;
- Réduction de 30 % des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020, de 50 % entre 2010 et 2025;
- Valorisation matière de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 (65 % en 2025), de 70 % des déchets du bâtiment d'ici 2020.

2020 Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'articule autour de quatre orientations :

1. Stopper le gaspillage : ne plus détruire les invendus, faciliter la réparation, valoriser les déchets du bâtiment ;
2. Mobiliser les industriels pour transformer nos modes de production : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets ;
3. Mieux informer le consommateur : indice de réparabilité, logo de tri, couleur des poubelles ;
4. Améliorer la collecte des déchets pour lutter contre les dépôts sauvages : consigne, reprise un pour un.

Objectifs



Le SMICTOM Rhône-Garrigues 1 territoire, des services



Bureaux



Plateforme de compostage



Quai de transfert



Déchèteries

